34e Année. QUEBEC, MERCREDI, 8 MARS 1865. Numéro 166

TAUX DE L'ABONNEMENT.

Pour douze mois ..... $4.00
Pour six mois ..... 2.00
Pour les Instituteurs, un an ..... 3.00

PAYABLES D'AVANCE.

LE CANADIEN, journal politique, littéraire, scientifique, commercial, industriel et agricole, est imprimé et publié au nº 21, rue La Montagne, Basse-Ville, Québec, et paraît les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine.

☞ Ceux qui veulent cesser de recevoir ce journal doivent en donner avis à l'administration un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre.

# LE CANADIEN

## NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS

*Editeurs-Propriétaires* **J. N. DUQUET et Cie.**, *à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco.*

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion ..... $0.50
Chaque insertion subséquente ..... 0.12½
Dix lignes et au dessous, première insertion. 0.66
Chaque insertion subséquente ..... 0.17
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes, première insertion ..... 0.06
Chaque insertion suivante, par ligne ..... 0.02

Pour les annonces à long terme, les conditions sont beaucoup plus faciles, et une remise libérale est accordée.

☞ Les annonces déposées au bureau jusqu'à onze heures et demie du jour de la publication paraissent invariablement le même jour.

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

DÉBATS SUR LA CONFÉDÉRATION.

(*Suite et fin du discours de l'hon.* M. LANGEVIN, *prononcé à la séance du* 21 *février.*)

L'hon. député pour Hochelaga a aussi dit, pour faire impression sur les députés du Haut-Canada, que l'extension de la confédération dans l'ouest était une "farce," "une affaire pour rire" parce que les provinces de l'Ouest n'y pensent même pas et que nous n'avons aucune communication avec ce territoire.

L'hon. proc.-gén. CARTIER.—Il faut passer par le cap Horn ! (Rires.)

L'hon. sol.-gén. LANGEVIN.—Depuis qu'il est question de confédération, les journaux de Victoria (Vancouver) et de la Colonie britannique sont arrivés, et ils s'accordent tous à dire qu'il est de leur intérêt de s'unir avec les provinces pour toutes les affaires générales, en conservant le contrôle de leurs affaires locales. Voici, en effet, ce que je trouve dans l'un de ces journaux :—

"Quelque soit le résultat des tentatives actuelles de former une confédération des colonies de l'Amérique du Nord, nous pouvons être certains d'une chose, c'est que peu d'années s'écouleront avant l'accomplissement d'un projet de cette nature. Une demi-douzaine de provinces, voisines les unes des autres, et soumises à une même puissance, avec des tarifs différents, est un état de choses qui, par sa nature même, ne peut longtemps exister. Cependant, indépendamment de cette anomalie, on rencontre des colonies de l'Amérique du Nord, auxquelles il faut ouvrir une carrière politique plus vaste. Le peuple a été trop longtemps sous le poids d'incapacités qui, en blessant son amour propre, rendaient sa position humiliante aux yeux du monde entier. Avec tous les avantages d'un gouvernement responsable que lui ont accordé les autorités impériales, après des années de luttes et d'épreuves, le colon possède à peine la moitié des privilèges nationaux que possède un Anglais. Il est privé de sa part de patronage, même dans les cas où il a droit à cette protection et en est éminemment digne. La position de gouverneur des colonies ne lui a été que rarement ou jamais accordée, et, dans plusieurs parties de l'empire de Sa Majesté, on lui interdit la pratique de sa profession dans les Cours de Justice. Nous saluons donc cette initiative du gouvernement canadien comme le commencement de la régénération des colons, qui étaient restés jusqu'ici en tutelle. Avec une confédération de colonies s'étendant d'un océan à l'autre, quelles limites peut on assigner à notre grandeur, à notre progrès matériel et à nos aspirations politiques. Au lieu de voir le talent de nos hommes d'état contenu, harcelé et restreint, dans les bornes étroites d'une politique locale, il embrassera pour horizon un continent tout entier, tandis qu'un champ plus vaste, plus naturel, sera ouvert à l'esprit actif et entrepreneur des provinces de l'Amérique du Nord. Le manque d'espace ne nous permet pas de discuter cette question plus au long aujourd'hui ; mais nous espérons que le mouvement réussira et nous permettra, à une époque peu éloignée, de sortir de la position d'isolement et de faiblesse dans laquelle nous sommes aujourd'hui pour faire partie de la grande confédération de l'Amérique Britannique du Nord."

C'est là le langage de l'un des journaux de ces colonies. Qu'en dit l'hon. député ? J'espère que l'on me pardonnera de lire encore quelques extraits de ces journaux que nous ne lisons pas assez ici, quoiqu'ils puissent nous renseigner sur cette partie de l'Amérique Britannique du Nord. Un autre journal dit donc :

"Il n'y a donc qu'un chemin d'ouvert pour les colonies anglaises, surtout aux colonies de l'Amérique du Nord et de l'Australie. Avant que dix ans se soient écoulées, la population des colonies comprises entre l'Ile de Vancouver et de Terreneuve ne sera guère moins de six millions d'âmes, occupant un territoire aussi vaste que celui des Etats-Unis avant la guerre civile et plus considérable que les trois quarts de l'étendue de l'Europe. Avec des communications télégraphiques et des chemins de fer d'un océan à l'autre, avec une union fédérale qui réunira et concentrera les talents, qui aura pour mission de représenter les divers intérêts des colonies, quel pays a devant lui un plus bel avenir que cette immense confédération avec ses ressources inépuisables et multiples."

Je ne continuerai pas plus longtemps à citer ces journaux, mais j'ai voulu faire voir que le plan de confédération, non-seulement n'est pas un plan de politiques aux abois, comme l'a dit l'hon. membre pour Hochelaga, mais que les provinces y tiennent parce qu'elles y voient leur avantage. Quant aux facilités de communications, je puis citer une excellente autorité.—celle du professeur Hind—pour démontrer qu'elles ne sont pas aussi difficiles que l'a dit l'hon. membre. Voici ce que contient un essai lu par le professeur Hind sur le territoire du Nord-Ouest :

"Le parti émigrant canadien s'assembla au Fort Garry, en juin 1862, pour se rendre à sa destination voyageant par chemin de fer, diligence et bateau à vapeur, en passant par Détroit. La Crosse, Saint-Paul et Fort Abercrombie. Au Fort Garry, il se sépara en deux bandes : la première division constituait environ cent émigrants, la seconde soixante-cinq personnes en tout.

"La première division prit la route nord par Carlton à Edmonton ; la seconde, la voie du sud. A Edmonton, les émigrants changèrent toutes leurs charrettes pour prendre des chevaux et des bœufs, et allèrent de là, en droite ligne, au *passage Leather*, (lat. 54e,) dans lequel ils prirent 130 bœufs et environ 70 chevaux. Ils se trouvèrent soudainement à la tête des eaux de la rivière Fraser, et la montée avait été si douce que le seul moyen qu'ils eurent de connaître qu'ils avaient passé le sommet qui divise les Montagnes Rocheuses fut d'observer subitement que les eaux des rivières coulaient à l'ouest. Ils tuèrent sur les montagnes quelques bœufs pour servir à leurs approvisionnements : ils en vendirent d'autres aux Indiens à *Tête Jaune Cachée*, sur la rivière Fraser, et d'autres furent envoyés, par radeau sur la rivière Fraser, aux fourches de la Quesnelle.

"A *Tête Jaune Cachée*, une portion de la bande se détacha du reste et, avec quatorze chevaux, traversa par un vieux sentier battu, la rivière Thompson et réussit ainsi à transporter les chevaux du Fort Garry, à travers les Montagnes Rocheuses, dans une partie de la Colombie Anglaise, considérée comme impénétrable, à la station d'hiver de la rivière Thompson où l'on garde les bêtes de somme qui appartiennent aux chercheurs d'or. Une femme et trois petits enfants, accompagnaient ce parti. On eut grand soin des petits enfants, car les émigrants avaient amené avec eux une vache, et ces jeunes voyageurs furent fournis de lait pendant tout le temps que dura le voyage au *Passage Leather*, dans les Montagnes Rocheuses.

"Je regarde comme un événement d'une importance sans exemple dans l'histoire de l'Amérique britannique centrale l'heureux voyage des émigrants canadiens à travers le continent, en 1862. Il ne peut manquer de faire ouvrir les yeux à tout homme pensant sur l'aspect singulier du pays qui forme la scène de ce voyage remarquable. Probablement, qu'il n'existe nulle part ailleurs sur le globe une même étendue de pays de 1000 milles de longueur entièrement à l'état de nature qu'il fût possible à 100 personnes, y inclus une femme et trois enfants, de traverser dans une seule saison, avec succès et même en surmontant facilement les obstacles formidables que l'on suppose se présenter sur les Montagnes Rocheuses.

"Par l'examen de ce que l'on connait maintenant de l'Amérique britannique centrale, les faits suivants ne peuvent manquer de réveiller l'attention et occuper la pensée de ceux qui croient qu'elle mérite bien que l'on considère son avenir et les relations possibles que nous pouvons avoir avec elle, ainsi que les générations qui nous succéderont.

"Dans le grand bassin du lac Winnipeg, nous avons trouvé une étendue de terre cultivable égale à trois fois la surperficie de cette province et égale à toutes les terres propres aux établissements agricoles du Canada. Ces terres sont arrosées par de grands lacs, aussi grands que l'Ontario, et par de vastes rivières qui, pendant la saison d'été, sont navigables jusqu'à la vue des Montagnes Rocheuses. Elles renferment d'inépuisables réservoirs de fer, de lignite, de houille, de sel et beaucoup d'or. Cette contrée possède un port de mer à 350 milles en dedans de la Baie d'Hudson, en passant par la rivière Fraser, et qui est accessible aux bateaux-à vapeur pendant trois mois de l'année.

"Ce bassin est la seule place du continent américain qui soit laissé où une nouvelle nation puisse se former et trouver existence.

C'est là une réfutation complète de ce qu'a dit l'hon. membre pour Hochelaga, que les communications avec ces colonies étaient impossibles. Dans une partie de cette lecture, le professeur Hind dit qu'entre le lac Supérieur et le lac des bois, il n'y a qu'une distance de 200 milles environ, et qu'une fois cette distance franchie, l'on se trouve dans une immense vallée de plus de 1,000 de milles de longueur, vallée magnifique qui pourra former partie de la confédération et fournir un débouché à notre population.

L'hon. membre pour Hochelaga nous a encore dit que si nous acceptions la confédération, nous tomberions plus tard dans une union législative ; mais il sait bien que, par la constitution qui est soumise à cette Chambre, il ne s'agit que d'une union fédérale. Si plus tard nos descendants veulent avoir une union législative, ce sera leur affaire et non la nôtre; et s'ils la veulent, c'est qu'ils seront assez forts alors pour n'en avoir rien à craindre. D'ailleurs, sans entrer dans tous les détails relatifs à la position religieuse du Bas-Canada, dans la confédération, je ferai remarquer que la population totale de toutes le provinces était en 1861, de 3,300,000 habitants, et que sur ce nombre les catholiques forment un total de 1,490,000. Ils seront donc assez nombreux pour protéger leurs intérêts religieux et autres, et ces intérêts seront en sureté dans les législatures locales. Nous ne cherchons pas à voir des priviléges que les autres n'ont pas, nous voulons seulement que nos droits soient respectés comme nous respectons ceux des autres. Les Canadiens Français ne sont pas, n'ont jamais été, et ne deviendrons pas persécuteurs, ni en politique ni en religion, sous la confédération. J'en appelle aux hommes qui appartiennent à d'autres religions pour savoir si nous avons jamais été injustes ou persécuteurs à leur égard. Les populations d'origine étrangère dans le Bas-Canada n'auront rien à craindre sous le gouvernement local, pas plus que nous n'aurons à craindre sous le gouvernement fédéral. Mais, après ce que les hon. membres pour Hochelaga et Lotbinière ont dit, et la défiance qu'ils ont cherché à faire naître dans l'esprit de la population canadienne-française et catholique dans le Bas-Canada, je pense que la Chambre me permettra de lire un extrait d'une lettre de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque d'Halifax, qui doit comprendre les intérêts des catholiques tout autant que ces deux hons. membres. Voici ce qu'il dit en réponse à ceux qui prétendent que nous avions à craindre une invasion du pays par les Féniens.

"S'il y a 50,000 hommes déjà prêts à envahir ce pays, comme vous l'admettez, au lieu de travailler à nous maintenir dans notre condition anormale et faible, vous devriez plutôt prêcher l'union de tous afin de pouvoir faire face à l'ennemi. Si le gouvernement responsable que les grands hommes de ce pays nous ont conquis est un héritage précieux dans notre présente position, tout limité qu'il soit actuellement, au lieu de le troquer pour rien pour la confédération, comme vous dites, nous devrions plutôt, dans mon opinion, lui donner plus de lustre et de valeur, l'augmenter et l'enrichir, l'agrandir sans limites et le rendre plus sûr pour nous-mêmes et pour ceux qui viendront après nous. Nous avons obtenu le gouvernement responsable de la mère-patrie, dans la Législature de laquelle nous n'avions pas un seul membre pour nous représenter. Aujourd'hui, nous demandons, au contraire, à transférer ce riche et précieux dépôt à un endroit qui ne sera qu'une portion de notre pays commun, où notre voix pourra se faire entendre, et où nous aurons une représentation plus complète et plus équitable que la ville de Londres, ou Liverpool, ou Bristol, peuvent se vanter d'avoir dans la chambre des communes en Angleterre.

"Il y a une grande différence entre obtenir de l'Angleterre ce que nous n'avions pas et de transférer ce que nous possédons aujourd'hui, afin de le rendre plus important et plus propre à favoriser nos destinées futures.

"C'est pourquoi, la confédération, au lieu de nous priver des priviléges du *self-government*, est la seule garantie pratique et inébranlable pour le maintien des ces priviléges. Nous sommes trop petits pour pouvoir toujours compter sur nos propres ressources, et l'Angleterre, si elle n'est pas trop faible, est certainement trop prudente et trop circonspecte pour risquer son dernier schelling et son dernier homme dans un pays où, au lieu d'une population de quatre millions, elle trouvera à peine un dixième de ce nombre pour l'aider contre la puissance unie de tout un continent. Pour nier, conséquemment, les avantages de la confédération, vous devez d'abord prouver que l'union n'est pas la force ; que l'Angleterre, sous la heptarchie, et la France, sous la féodalité et les barons, étaient plus grandes, plus fortes et plus heureuses qu'elles le sont aujourd'hui, comme les deux plus grandes nations du monde."

Voici ensuite ce qu'il dit en réponse à ceux qui ne veulent pas de défense, sous prétexte que nous n'avons rien à craindre de nos voisins :

« A-t-on jamais vu une nation, ayant le pouvoir de conquérir, ne pas l'exercer, ou même ne pas en abuser, à la première occasion favorable ?

« Tout ce que l'on dit de la magnanimité et de la clémence des nations puissantes, se réduit au principe de pure convenance (expediency) que tout le monde connait. La face entière de l'Europe a change et les dynasties de plusieurs siècles se sont écroulées, de notre temps même, par la seule raison de la force, qui est le plus ancien, le plus puissant, et, comme plusieurs le prétendent, le plus sacré de tous les titres. Les treizes états d'Amérique, avec toutes leurs protestations d'abnegation, ont, au moyen de l'argent, de la guerre et des négociations, reculé leurs frontières jusqu'à ce qu'ils aient plus que quadruplé leurs territoires, et ce, dans une période de moins de soixante ans, et, le croira qui voudra, peut-on supposer qu'ils sont disposés à s'en tenir là ? Non ; tant qu'ils en auront le pouvoir, ils avanceront, car c'est dans la nature même du pouvoir d'accaparer tout ce qui se trouve à sa portée. Ce ne sont donc pas leurs sentiments hostiles, mais c'est leur puissance et leur puissance seule que je crains. »

En réponse à ceux qui disent que la meilleure défense, est de n'en pas avoir, il dit :

« Etre suffisamment prêt, est le seul argument pratique qui peut avoir du poids auprès d'un ennemi puissant et qui peut lui faire faire quelques réflexions avantde se lancer dans l'entreprise. Et comme je désire pour nous cette condition que nous sommes incapables d'atteindre sans l'union des provinces, je sens qu'il est de mon devoir de mediéclarer nettement en faveur d'une confédération au prix de tous les sacrifices raisonnables.

« Après la plus mûre considération du sujet, et tous les arguments que j'ai entendus de tous côtés, dans le cours du dernier mois, c'est ma conviction la plus profonde, que la confédération est nécessaire, qu'elle est la mesure seule qui, avec le secours de la providence, peut nous assurer l'ordre social, la paix, la liberte rationnelle et tous les bienfaits dont nous jouissons maintenant, sous le gouvernement le plus doux et les institutions du pays le plus libre et le plus heureux du monde. »

Maintenant, voici une courte lettre de l'evêque catholique de Terreneuve qui n'a pas encore été lue dans la Chambre, mais qui vient d'être publiée dans les journaux.

« Saint-Jean de Terreneuve, 5 janvier 1865.

« Mon cher monsieur,—En réponse à votre lettre de cette date, je prends la liberte de vous faire savoir que je n'ai pas pris notes des observations que j'ai faites, lors du dernier examen des élèves du collège de Saint-Bonaventure. Je me rappelle très bien, cependant, qu'au nombre des arguments dont je me suis servis pour faire comprendre tant aux parents qu'aux eleves la necessité de l'éducation, se trouvait celui-ci ; que, si l'on en jugeait par la tendance du siècle, il y aurait une union de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, si non immédiatement, du moins dans quelques années, et cela par la seule force des circonstances. Je dis aussi que cette union aurait une influence extraordinaire sur la génération nouvelle dans l'île de Terreneuve. On avait pour habitude de dire qu'une éducation de première classe était tout-a-fait inutile dans ce pays, vu que le champ y était trop limité. Je répoussai entierement cette idee. Les habitants de Terreneuve n'etaient point prisonniers sur cette île,—l'Empire Britannique et les Etats leur étaient ouverts. Partout où la langue anglaise était parlée, il y avait une carrière pour un habitant de Terreneuve ayant de l'éducation. Mais indépendamment de cela, la confédération des provinces creerait chez nous un champ ouvert à l'education et au talent,—un champ reculant ses limites tous les ans, et dont nous ne pouvons pas aujourd'hui, nous former une idée. Le Barreau, par exemple, serait ouvert à tous ; la législature centrale creerait une immense arène où pourraient venir s'exercer les aptitudes de nos politiques,—les plus hautes dignités de la magistrature et de l'administration seraient ouvertes aux habitants de Terreneuve comme aux Canadiens ou aux habitants de la Nouvelle-Ecosse,—et j'espère qu'on les trouverait parfaitement qualifiés sous le rapport de l'éducation à figurer à côté de ceux-ci, leurs concitoyens confederes, et places, pour mériter les récompenses que la confédération leur offriraient, sur un pied de parfaite égalité. Je crois sincèrement qu'ils pourraient prétendre à tout cela, car, mon experience me dit que la jeunesse de ce pays est douée de talents aussi distingués et d'aptitudes aussi grandes, et je n'ai vu dans aucune contrée européenne des élèves s'acquitter mieux de leur tâche (et dans bien des cas, ils s'en acquittaient bien mons bien) qu'ils ne l'ont fait aux examens préparatoires et, au présent examen. Voilà, autant que je puis me le rappeler, les remarques que je fis relativement au fait, immédiat ou futur, de la confederation des provinces. »

Ainsi, pendant que les honorables députés veulent effrayer le Bas-Canada en disant que notre religion et notre nationalité sont en danger, voici un archevêque et un evêque qui se déclarent fortement en faveur de la confédération, et qui n'y voient aucun danger pour leurs ouailles. Et l'on sait que de même ici tout le corps respectable et respecté du clergé, depuis les chefs jusqu'au dernier de ceux qui les suivent, sont en faveur de la confédération.

Mais l'honorable depute pour Hochelaga, afin d'effrayer le Bas-Canada, a dit que nous aurions bientôt une réunion législative, et que dans ce cas les 50 députés canadiens-français du Bas-Canada s'uniraient à la minorité du parlement fédéral afin d'entraver le fonctionnement du gouvernement fédéral. Eh bien ! c'est là la meilleure preuve que nous n'avons rien à craindre et qu'il n'y a aucun danger pour nous sous la confédération. L'histoire est là pour prouver qu'il y aura toujours une opposition, et que si l'on veut opprimer une section de la confédération, ses représentants s'uniront en masse à la minorité, et devenant par là la majorité, empêcheront toute injustice de la part du gouvernement central. Je remercie l'hon. député d'avoir fourni malgre lui cet argument en faveur de la confédération.

L'hon. député a ensuite fait un appel aux passions nationales et aux jalousies de races. Il a dit que la minorité protestante du Bas-Canada devait chercher à se protéger contre la majorité de cette section. Je le répète, il a dit cela en anglais et ne le répeterait pas en français. Mais, comment la minorite a-t-elle ete traitée dans le Bas-Canada, quand il avait son parlement distinct ? La majorité canadienne-française ne s'est-elle pas toujours montrée libérale envers nos compatriotes d'origine et de religion différentes des nôtres ? Dieu merci, notre race n'est pas persécutrice, et elle a toujours été libérale et tolerante. L'hon. députe pour Lotbinière, (M. Joly,) a aussi fait appel aux passions religieuses et nationales de la minorité anglaise du Bas-Canada, mais il aurait dû se rappeler qu'il n'y a pas plus de danger pour la race anglaise dans le Bas-Canada que pour les autres, et qu'il était le dernier membre de la Chambre qui aurait dû faire appel aux préjuges religieux et nationaux.....

M. JOLY.—M. le president, je demande la permission de rectifier l'hon. membre.

L'hon. sol. gén. LANGEVIN.—L'hon. membre pourra parler plus tard.

M. JOLY.—Mais chaque membre a le droit de rectifier un autre, lorsqu'on lui fait dire le contraire de ce qu'il a dit.

L'hon. sol. gén. LANGEVIN.—M. le président, je rappelle l'hon. membre à l'ordre. Je ne lui ai pas reproché d'avoir fait un discours de trois heures ; je ne l'ai pas interrompu pendant qu'il parlait, et par consequent je ne veux pas être interrompu. Je ne veux pas lui faire dire des choses qu'il n'a pas dites, mais je veux faire voir qu'il a fait un appel aux Anglais du Bas-Canada pour les engager à réfléchir sur le sort de leur race et de leur religion, lorsqu'il a lu un extrait du rapport de lord Durham ; l'hon. membre a eu le soin de ne le lire qu'en anglais.....

M. JOLY.—Je proteste contre les paroles de l'hon. député, et je demande à m'expliquer.

M. J. B. E. DORION.—Ce n'est pas exact ; l'hon. depute pour Lotbinière n'a pas fait d'appel aux passions religieuses.

M. JOLY.—Je demande, M. le président, si l'hon. député a le droit de me faire dire ce que je n'ai pas dit.

LE PRESIDENT.—L'hon. député pour Lotbinière aura le droit d'expliquer ses paroles ou de rectifier le soll. gen. quand il aura fini de parler.

L'hon. sol. gén. LANGEVIN.—J'ai la parole et j'ai le droit d'être entendu sans être interrompu.

M. J. B. E. DORION.—Parlez ; mais représentez exactement ce qu'un membre a dit.

L'hon. sol. gén. LANGEVIN.—L'hon. député trouve mauvais que l'on attaque un de ses amis ; et pourtant il ne trouvait pas mauvais ce que l'hon. depute pour Lotbinière a dit hier soir contre l'un de mes collègues, l'hon. proc. gen. D'ailleurs, je ne veux pas être interrompu.

M. J. B. E. DORION.—C'est là la justice des membres de l'autre côté de la chambre !

L'hon. proc. gén. CARTIER.—Vous pourrez parler quand vous voudrez ; vous parlerez quand votre petit tour viendra, mais nous ne vous ecouterons pas !

L'hon. sol. gen. LANGEVIN.—Je dis donc que l'hon. député pour Lotbinière a fait un appel aux passions, en cherchant à faire croire d'un côte que la nationalité canadienne-française et la religion catholique seraient en danger dans la confédération, et de l'autre côte que la nationalite anglaise et la religion protestante seraient en danger dans le Bas-Canada sous un gouvernement local.

Il a cité en anglais le rapport de lord Durham pour faire croire que jamais les Anglais du Bas-Canada, ne consentiraient à se soumettre à une législature dont la majorite serait canadienne-française ; mais, pour ma part, je ne crois pas cela, et je crois qu'ils s'y soumettront, parce qu'ils seront certains d'être traites avec justice. Encore une fois, ce n'était pas à lui de dire cela, parce qu'il est lui-même élu par un comte tout à fait catholique, qui n'a pas craint de lui confier ses intérêts. Il n'aurait donc pas dû faire cet appel, puisqu'il est lui-même la preuve vivante de la tolerance religieuse et de la libéralité de nos compatriotes. L'hon. depute pour Hochelaga, n'aurait pas dû parler non plus comme il l'a fait dans le même sens, quand on a vu une grande et importante division électorale—la division des Laurentides—rejeter un venerable vieillard qui se presentait pour sa réélection pour le Conseil-Législatif, —un homme qui était dans la vie politique depuis plus de vingt-cinq ans, pour lui préférer un anglais protestant, M. Price bleu, qu'il n'y eût pas 1,500 protestants dans toute la division sur une population de 50,000 âmes. L'élection du représentant du comte de Megantic (M. Irvine) est encore une nouvelle preuve de la libéralité de nos compatriotes, puisque ce comté est composé en majorité de Canadiens-Français et de catholiques.

M. J. B. E. DORION.—Ce ne sont pas eux qui l'ont envoyé ici.

L'hon. soll.-gén. LANGEVIN.—Pardon ; sans leurs votes il ne serait pas entré dans cette enceinte pour ce comté.

J'ajouterai, M. le président, que la présence ici de l'hon. membre pour Shefford (M. Huntington) ; celle de l'hon. membre pour Châteauguay (M. Holton,) et celle de plusieurs autres députés, sont la preuve de la libéralite de nos compatriotes, puisque ces hons. députes, bien qu'Anglais et protestants, représentent des comtés dont la grande majorite de la population est canadienne-français et catholique. Les Anglais ont toujours été traités avec plus de libéralite que l'hon. député pour Hochelaga nous traiterait peut-être nous-mêmes s'il était au pouvoir. Nous n'avons pas eu besoin des hons. députes pour Hochelaga et Lotbinière pour protéger les minorités dans la conférence ; nous avons été les premiers à réclamer justice pour les catholiques du Haut-Canada, et les protestants du Bas-Canada, parce que nous avons voulu faire une œuvre solide et non pas bâtir sur le sable un edifice qui s'écroulerait des le lendemain. Les Anglais du Bas-Canada ne s'émeuvront pas aux appels des hons. députés, car ils savent que lorsqu'ils auront droit à quelque chose, ils l'obtiendroit sans difficultés et de bon cœur.

Bien que je regrette, M. le président, de retenir cette honorable Chambre à une heure aussi avancee de la nuit, neanmoins, la question est d'une si haute importance que je ne pense pas que cette Chambre me reprochera de lui avoir fait connaitre mes vues à ce sujet. On me permettra donc de refuter une nouvelle assertion de l'honorable député d'Hochelaga. Cet honorable membre, qui a trouve à redire à tout dans le plan de confederation qui nous est soumis, a cru apporter dans le debat un argument irresistible en disant que la répartition de la dette était onereuse pour le Bas-Canada. Il a ajouté, pour donner plus de force à cet argument que le Bas-Canada était entré dans l'Union avec une dette de quatre cent mille piastres, et qu'il en sortait avec trente millions à sa charge, n'ayant dépensé dans l'intervalle que douze millions de piastres pour les travaux publics exécutés dans ses limites. Cet argument est très spécieux. Si notre dette était de quatre cent mille piastres et qu'aujourd'hui elle soit de trente millions, l'honorable député devrait admettre que les circonstances aussi ont bien changé. Au temps de l'Union, notre population ne comptait que 630,000 habitants et aujourd'hui elle est de 1,250,000. L'honorable membre ne devrait pas non plus oublier que lors de l'union notre territoire ne produisait que vingt-et-un millions de minots de grains, tandis qu'aujourd'hui il en produit plus de cinquante millions ; lors de l'Union, nous n'avions que 1,298 écoles et aujourd'hui nous en comptons 3,600 ; à l'Union, ces écoles n'étaient frequentees que par 39,000 enfants, tandis qu'aujourd'hui elles le sont par 200,000 élèves ; à l'Union, les exportations aux ports de Québec et de Montreal s'élevaient à neuf millions de piastres, aujourd'hui, elles s'élevent à plus de dix-huit millions ; à l'Union, le nombre des vaisseaux construits par année dans nos chantiers s'élevait à 48 seulement, aujourd'hui il est de 88 et le tonnage en a quadruplé. A l'Union, nous importions pour dix millions de piastres, aujourd'hui nous importons pour quarante-cinq millions ; à l'Union nos importations et exportations s'élevaient à seize millions, tandis qu'aujourd'hui elles s'élèvent à l'énorme somme de quatre-vingt-sept millions ! Et c'est en présence de pareils chiffres que l'on vient nous dire qui nous sortons de l'Union avec une dette de trente millions de piastres !

A l'Union, le revenu de l'impôt sur les billets de banque qui indique l'étendue des affaires, était de deux mille deux cents piastres ; aujourd'hui est de quinze mille quatre cent ; à l'Union, le nombre des vaisseaux marchands arrivant à Québec cinque année était de mille, aujourd'hui il est de seize cent soixante, et le nombre des vaisseaux qui visitent tous les ports Bas-Canadiens est de deux mille quatre cent soixante-trois ; à l'Union, le tonnage de ces vaisseaux était de deux cent quatre-vingt-quinze mille tonneaux, aujourd'hui pour le port de Québec il est de huit cent sept mille, et un million quarante-un mille pour tout le Bas-Canada, à l'Union, il nous arrivait vingt-cinq mille matelots par saison, aujourd'hui il nous en arrive trente-cinq mille. En 1839, le revenu du Bas-Canada était de cinq-cent quatre-vingt-huit mille piastres ; en entrant dans la confédération, quoique nous n'ayons à payer aucune des dépenses pour affaires générales, il sera d'un million quarre-cent-quarante-six mille piastres, c'est-à-dire qui y a sous la confédération un revenu trois fois aussi considérable qu'à l'époque de l'Union ; et au lieu d'avoir, comme à cette époque-là, un excédant dépenses d'environ quatre-vingt-mille piastres sur le revenu, les dépenses totales du Bas-Canada seront, sous la confédération, d'environ douze cent mille piastres, laissant un surplus de plus deux cent mille piastres! Si donc, notre dette s'est accrue, nous avons par contre progressé d'une manière prodigieuse, et nous avons bien valeur pour notre argent. Il ne faut pas oublier non plus que, lors de l'Union du Haut et du Bas-Canada, ce pays était sans chemins de fer aucuns ; aujourd'hui, il est sillonné de ses extrémités à l'autre par l'une des plus belles voies ferrees qu'il y ait sur ce continent, et avat peu, esperons-le dans l'interêt de notre commerce et de notre securite, ce lien de fer reliera l'extrême ouest à l'ocean atlantique. (Ecoutez, ecoutez.)

Nous sommes entrés dans l'Union à une époque ole canal Welland était à peine commencé, nous en sortons aujourd'hui avec l'un des plus magnifiques systèmes de canaux qui soit au monde. Et les lignes télégraphiques donc! Lors de l'Union, la seule ligne que nous eussions, était le télégraphe à boules de chacun de nous a dû voir et qui reliait la citadelle à l'Ile d'Orléans, et qui de la communiquait au Grosse-Ile, par un télégraphe du même genre. Aujourd'hui, un immense réseau de fils télégraphiques met en communications quotidiennes et instantanees les districts les plus éloignés des differens provinces. Nous sortons de l'Union avec une dette plus élevée que lorsque nous y sommes entrés ; nous nous en sortons avec un système complet et pertionné de phares, de quais, de jetées, de piliers, de glissoires, enfin, d'une foule d'autres travaux publs qui ont puissamment contribué à l'établissement et à la prospérité du pays, et qui ont plus que doublé sa richesse depuis l'Union. Le Grand Tronc seul, pour les 16 millions de piastres qu'il nous a coutées, a contribué à augmenter la valeur de nos terres pour des millions et des millions de piastres, à donner plus de prix à nos produits agricoles qui sont ainsi plus facilement transportés sur nos marchés, et a fait dépenser au milieu de nous plus de soixante-six millions de piastres pour sa construction seule. Oui, M. le président, si nous sommes entrés dans l'Union avec une dette de quatre cent mille piastres et qu'aujourd'hui nous en sortions avec une dette de trente millions de piastres, nous pouvons encore montrer ce que nous avons fait de cet argent, par les immenses territoires de terres alors incultes qui sont couverts de riches moissons, et qui ont retenu au pays, non pas tous les fils des cultivateurs de nos campagnes, mais du moins un très grand nombre d'entre eux qui, sans ces ameliorations auraient emigré en foule chez nos voisins. Sous la confédération, nous aurons le contrôle de nos terres et nous pourrons les établir et les developper de manière à conserver au milieu de nous tous ces jeunes gens appartenant à l'une ou l'autre origine, qui vont trop souvent porter à l'étranger leurs bras, leur energie et leur devouement.

Nos terrains miniers si riches et si productifs et dont l'exploitation vient à peine d'être commencee, seront aussi une source de revenus enormes pour le pays, et contribueront beaucoup à augmenter le chiffre de notre population en tixant au Canada bien des hommes qui auraient ete chercher fortune ailleurs ; et je suis d'autant plus confiant qu'il en sera ainsi que la Providence a voulu joindre à ses autres bienfaits à notre egard la possession des mines les plus riches et peut-être les plus abondantes du monde. Quant à nos pêcheries elles étaient à peine exploitées lors de l'union, et aujourd'hui, bien qu'elles pissent l'être davantage, il est de fait cependant que tous les ans elles prennent un developpement prodigieux, et sont destinees dans un avenir très rapproché à être une source de revenu immense pour le pays. (Ecoutez, ecoutez.)

Il y aurait encore, M. le president, bien d'autres points de vue sous lesquels nous pourrions envisager les avantages que nous avons retires de l'Union des Canadas, en compensation des sacrifices que nous nous sommes imposes. Ainsi, nous pourrions examiner dans quelle position politique nous nous trouvions à cette époque-là. Nous verrions que nous venions de sortir d'une crise terrible, durant laquelle le sang avait coulé sur les champs de bataille et ailleurs ; notre constitution avait été suspendue, et le pays entier avait été temoin de scènes telles que ce pays, jusque là si paisible et comparativement si heureux, n'en avait jamais vu de semblables. Aujourd'hui nous avons le gouvernement responsable qui est une des plus belles institutions de l'Angleterre où il a en sa faveur l'épreuve des siècles. Cette grande garantie constitutionnelle, nous l'emportons avec nous dans la confederation dans laquelle nous entrons avec la paix, la prosperité et le bonheur au milieu de nous, et avec la conviction de rendre cette paix, cette prosperité et ce bonheur plus grands et plus durables encore ; nous y entrons avec l'ambition legitime et patriotique de placer notre pays dans une position plus digne de notre population, et plus importante et plus respectable aux yeux des peuples étrangers.

L'honorable député d'Hochelaga, ne s'est pas contente de faire un retour sur le passé, mais il a aussi fait allusion à la constitution des Cours dans le Bas-Canada sous la confédération. Il a dit qu'il ne comprenait pas la signification de l'article des résolutions qui laisse au gouvernement central la nomination des juges, tandis qu'un autre article veut que la formation et le maintien des cours soient confiés au Parlement local. L'honorable membre aurait du remarquer que, par les pouvoirs conférés aux gouvernements locaux, le Bas-Canada conservera tous ses droits civils, comme l'indique le 17e paragraphe de la clause 43e qui se lit comme suit :

« 17.—L'administration de la justice, y compris la constitution, le soutien et l'organisation des cours de jurisdiction civile et criminelle, ainsi que la procedure en matière civile, sera sur le contrôle des législatures locales. »

C'est un privilège qui nous a été accordé, et que nous conservons, parce que nos lois civiles sont differentes de celles des autres provinces de la confederation. Cette exception, comme bien d'autres, a été expressement faite pour nous protéger nous Bas-Canadiens. Nous avons voulu ainsi, nous représentants du Bas-Canada dans la conférence, garder et maintenir sous le contrôle de notre législature locale la constitution et l'organisation de nos cours de justice tant civiles que criminelles, afin que cette législature eût le contrôle absolu sur ces cours et le pouvoir de les établir ou de changer le système si elle le jugeait necessaire. Mais, d'un autre côté, la nomination des juges de ces cours devait être donnée, comme elle l'est, au gouvernement central, et la raison de cette disposition est toute simple, toute naturelle et très juste. Dans la confédération, il y aura, en effet, le parlement central et les législatures locales. Eh bien, je le demande à tout homme raisonnable, à tout homme d'experience, pense-t-il qu'avec l'ambition, que devront avoir tout naturellement les hommes les plus marquants et les plus capables, de se produire sur un théâtre plus grand et plus digne de leurs talents, ces hommes consentiront à faire plutôt partie des législatures locales que du parlement fédéral ? N'est-il pas plus probable, n'est-il pas plus raisonnable de penser qu'ils voudront paraître et briller sur le plus grand théâtre, sur celui où ils pourront rendre le plus de services à leur pays et où les récompenses de ces services seront plus grandes ? Oui, ces hommes iront de préférence dans la législature centrale, et parmi eux les avocats les plus distingués ne seront pas les derniers. On reproche souvent aux hommes de cette profession d'entrer dans notre parlement pour s'y emparer de la représentation. S'il en est ainsi à présent, peut-on supposer qu'ils n'en feront pas autant, sous la confédération ? Laisser aux législatures locales, la nomination des juges, c'est donc exposer les gouvernements locaux à une pression funeste exercee par le premier avocat venu ayant queiqu'

[illegible] a donc laissé dire les mécontents, [illegible] dans la tombe, il a eu le bon[illegible] reconnaître ses efforts patriotiques, et la [illegible] et qua id sa dépouille [illegible] en route au champ du repos, tous ses [illegible] se sont empressés d'aller rendre hom[illegible] ce grand citoyen, bénissant la mémoire de [illegible] que personne ne considérait plus comme un traître, mais que tous acclamaient comme un des grands noms de notre histoire parlementaire. Il en sera de même de l'hon. procureur-général actuel du Bas-Canada. Il aura son heure, non pas comme l'entend l'hon. député de Lotbinière, qui se sert de cette expression, comme d'une menace, mais en conservant cette confiance de ses concitoyens qui est pour l'hon. député de Lotbinière, une chose si incompréhensible. Pour nous, cette confiance de la part de ses concitoyens est une chose toute naturelle et que nous comprenons parfaitement.

Toute sa vie, comme sir Louis Hypolite Lafontaine, l'hon. Procureur-Général actuel du Bas-Canada s'est appliqué à sauvegarder et à promouvoir les intérêts matériels et religieux de ses concitoyens, et il vient de couronner cette œuvre gigantesque par la part si importante qu'il a prise à la nouvelle constitution destinée à régir un des plus grands empires du monde, à cette constitution sous laquelle toutes les races et toutes les croyances trouveront protection et respect. Il aura son heure, et, comme son devancier, son nom passera à la postérité comme celui d'un des plus grands bienfaiteurs de son pays.

Je regrette, M. le président, d'avoir été aussi long, mais l'importance de la question doit m'excuser d'avoir peut-être fatigué cette honorable Chambre. Après les longs discours prononcés par l'hon. député d'Hochelaga et l'hon. député de Lotbinière, je ne pouvais parler moins longuement, pour réfuter et détruire toutes les assertions hasardeuses des deux hons. députés.

Avant de reprendre mon siége, je me permettrai de croire que j'ai démontré que l'hon. député d'Hochelaga faisait une fausse prédiction, quand il disait que le jour où la confédération s'accomplirait, serait un jour, néfaste pour le Bas-Canada. Non, M. le président, la confédération, j'en ai l'intime conviction, offrira une immuable garantie pour nos institutions, notre langue et tout ce que nous avons de plus cher au monde ; sous son égide nous serons forts contre l'ennemi commun, notre prospérité marchera à pas de géant, et quand nous disparaîtrons de la scène, nous aurons la consolation de pouvoir transmettre à nos descendants un héritage digne d'un peuple libre. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT.—L'hon. député de Lotbinière a maintenant la parole.

M. JOLY.—J'ai demandé deux fois, pendant que l'hon. sol. gén. parlait, la permission d'expliquer ce que j'avais dit, parce que je croyais qu'il ne m'avait pas compris ; mais après la manière dont il s'est conduit à mon égard, en me refusant, à deux reprises, l'occasion de m'expliquer, je suis maintenant convaincu qu'il avait parfaitement compris ce que je voulais dire, mais qu'il faisait semblant de ne pas le comprendre. Je ne veux pas rester sous le coup de l'accusation qu'il a portée contre moi, je prendrai la liberté de le rectifier et d'expliquer ce que j'ai dit hier. Je veux bien que l'on m'accuse d'imprudence et d'ignorance, mais je ne veux pas que l'on m'accuse de lâcheté,—et c'est cette accusation que je trouve dans le *Journal de Québec* de ce matin. L'hon. député m'a accusé d'avoir fait appel aux préjugés religieux des Canadiens-Français, je n'ai pas fait appel à leurs préjugés religieux ;—j'ai fait appel à leurs préjugés nationaux. Je regarde cette question de la confédération comme fatale aux intérêts du Bas-Canada, et je considère que c'était là le seul moyen de briser les liens qui enchaînent les Canadiens-Français et de les réveiller, avant qu'il ne soit trop tard—c'est ce que j'ai fait et le ferai toujours. Mais je suis incapable de commettre la lâcheté de faire appel aux préjugés nationaux des Anglais après mon appel aux Canadiens-Français, comme l'hon. député m'en a accusé. Voici comment j'ai expliqué le passage du rapport de lord Durham : j'ai dit qu'il était impossible que les deux races pussent longtemps vivre en paix, qu'un jour ou l'autre les deux nationalités se choqueraient ; que le juge serait le Parlement Fédéral où les Anglais auraient la majorité et où les Canadiens-Français ne pouvaient pas espérer d'obtenir justice. Je n'ai pas dit que les Canadiens-Français commettraient des injustices contre les Anglais ; mais j'ai dit que ceux-ci pourraient se plaindre, et que le parlement fédéral serait appelé à décider s'il y aurait injustice ou non, et qu'il fallait se méfier de ses sympathies. J'ai ajouté que le parlement fédéral étant composé en majorité de députés anglais, serait porté à écouter les Anglais du Bas-Canada plutôt que les Canadiens-Français. Je me suis ensuite basé sur le rapport de lord Durham pour prouver que jamais les Canadiens-Anglais ne se soumettraient volontiers à la majorité du Bas-Canada. Et en citant les deux extraits du rapport de lord Durham, j'ai d'abord lu en anglais, et ensuite je les ai traduits en français. Comment peut-on dire après cela, que je me suis servi de la langue anglaise pour faire un appel aux préjugés nationaux des Anglo-Canadiens ? C'est ce que je ne puis comprendre. Loin de m'en servir auprès d'eux, je ne lisais ces passages qu'avec timidité, parce que je croyais que les Anglais devaient en rougir. Je n'avais pas besoin de citer ces passages pour apprendre aux Anglais du Bas-Canada quels sont leurs sentiments, mais je les citais pour les faire connaître aux Canadiens-Français. Quant au second passage, je ne pouvais pas le citer pour m'attirer les sympathies des Anglais, puisqu'il était contre eux ! Comment veut-on que j'aie cité ce passage dans l'intention d'exciter les préjugés nationaux des Anglais ? Je n'ai fait appel ni aux préjugés religieux des Canadiens, ni aux préjugés nationaux des Anglais.

L'hon. M. CAUCHON.—Je n'ai pas dit que l'hon. député pour Lotbinière était lâche ; j'ai trouvé qu'il avait traité la question d'une manière incomplète et sous un faux point de vue. Quant aux citations du rapport de lord Durham, l'hon. membre n'a pas traduit en français la partie dans laquelle il disait que les Anglais ne se soumettraient jamais à une majorité canadienne-française.

M. JOLY.—J'ai traduit mot pour mot.

L'hon. M. CAUCHON.—Je ne l'ai pas entendu, mais je veux bien le croire. L'hon. membre a dit qu'il avait voulu exciter les préjugés nationaux des Canadiens-français ; mais cela ne vaut pas mieux que d'exciter les préjugés religieux. Tout ce que j'ai dit, c'est que je trouve mal qu'il ait cherché à soulever les préjugés des uns et des autres.

L'hon. sol. gén. LANGEVIN.—Après les explications données par l'hon. député de Lotbinière,—et quoiqu'il ait cru devoir dire, dans un moment d'humeur, qu'il était convaincu que je savais le contraire de ce que j'ai prétendu qu'il avait fait,—je dois croire que j'ai fait erreur à son égard, et qu'il a traduit ses citations du rapport de lord Durham sans que j'y ai fait attention. J'accepte sa parole, mais s'il n'eût pas été de mauvaise humeur, je sais bien qu'il ne m'aurait pas reproché de l'avoir sciemment mal représenté.

M. JOLY.—Je me rappelle d'autant mieux que j'ai traduit ce passage du rapport de lord Durham, que j'ai eu beaucoup de difficulté à le traduire, ainsi que la Chambre peut s'en rappeler.

M. DUNKIN.—Et même vous ne l'avez pas traduit très bien, surtout le mot British.

M. JOLY.—Mais puisque l'hon. sol. gén. a donné des explications et a retiré ce qu'il avait dit contre moi, je crois de mon devoir de dire que je regrette de m'être servi envers lui d'expressions aussi sévères. (Ecoutez ! écoutez !)

Et la Chambre s'ajourne.

# QUÉBEC:

MERCREDI, 8 MARS 1865.

Le ministère, par l'organe de l'hon. J. A. Macdonald, a déclaré à la Chambre, au commencement de la séance de lundi, que le résultat des élections dans le Nouveau-Brunswick, loin de décourager le gouvernement canadien et de l'engager à abandonner le plan de confédération, lui fesait sentir la nécessité d'agir avec plus de vigueur et d'obtenir une prompte décision de la question, qu'en conséquence il était résolu d'insister auprès de la législature, par tous les moyens légitimes d'influence à sa disposition, pour obtenir qu'elle se prononce sans retard et qu'elle accepte sans amendement l'œuvre de la convention intercoloniale.

L'intention du gouvernement, a ajouté M. Macdonald, est, aussitôt que le projet de confédération aura été adopté, de demander un vote de crédit, puis de proroger la Chambre. Des mesures seront prises pour que les affaires commencées durant cette session soient continuées dans la prochaine, comme si les deux sessions n'en fesaient qu'une.

La Chambre prorogée, le ministère enverra immédiatement une députation en Angleterre, ayant pour mission de s'entendre avec les autorités impériales sur trois points principaux, sur la question de la confédération, sur celle de la défense du pays et au sujet du traité de réciprocité. Le résultat de cette mission et les arrangements qui auront été pris avec le gouvernement impérial seront soumis au parlement canadien, convoqué de nouveau en session, au commencement de l'été. Telle est la politique du gouvernement.

Pour mettre à effet la première partie de cette déclaration, M. Macdonald a proposé, au commencement de la séance d'hier, la question préalable, dont l'effet est d'empêcher tout amendement au projet de constitution.

En faisant cette proposition, M. Macdonald a dit qu'il devait y avoir erreur dans la dépêche télégraphique contenant les nouvelles apportées par le vapeur *City of Baltimore*, qu'il fallait lire £300,000 ou £500,000 au lieu de £30,000 ou £50,000 comme chiffre de ce que le gouvernement impérial se propose de dépenser pour les fortifications de Québec, en laissant les autres fortifications, celles de Montréal et du Haut-Canada, à la charge de notre gouvernement.

Dans tous les cas, M. Macdonald voit dans les débats qui ont eu lieu au Parlement anglais, une nouvelle raison de se presser d'adopter le projet de confédération et d'envoyer auprès du gouvernement impérial des délégués pour sauvegarder nos intérêts. Les négociations sont déjà ouvertes entre les deux gouvernements, le gouvernement impérial s'offrant de compléter les fortifications de Québec pourvu que les autorités provinciales se chargent du reste, et M. Macdonald croit qu'il est de la plus haute importance que quelques-uns des membres du ministère canadien aillent de suite en Angleterre, suivre ses négociations et les mener à bonne fin.

La position faite à la Chambre par le ministère est donc celle-ci, il faut qu'elle accepte de suite le projet de confédération sans amendement et qu'elle ratifie solennellement l'acte, le traité fait par la convention intercoloniale, au moment même où le Nouveau-Brunswick, l'Isle du Prince Edouard, et peut-être la Nouvelle-Ecosse, refusent de l'accepter.

L'hon. M. Evanturel a signalé ce qu'il y avait d'extraordinaire et d'extrême dans la ligne de conduite que voulait suivre le gouvernement, il l'a averti que par là il froissait plus encore les sentiments de ses amis qu'il ne désappointait ses adversaires.

"Je suis en faveur de la confédération, a-t-il dit, mais comme de raison tout dépend des conditions. Pourquoi n'améliorerions-nous pas ces conditions, puisque les provinces mêmes auxquelles nous avons accordé le plus d'avantages, nous en fournissent l'occasion ? Pourquoi nous en tiendrions-nous à la lettre du traité, lorsque ceux qu'il favorise le plus le désavouent ? Le contrat est brisé par le fait des autres, pourquoi y rester seuls fidèles?

"Je comprends que la confédération doit être une œuvre de compromis et j'admire un gouvernement fort, mais je crois qu'on dépasse les limites des exigences de la situation."

L'interpellation de M. Evanturel a provoqué une déclaration de la plus haute importance de la part de M. Cartier. Le procureur-général a dit que le gouvernement adhérerait jusqu'au bout au projet de constitution, qu'il presserait le gouvernement impérial de l'accepter sans y changer une syllabe et qu'il s'engageait, sur l'honneur, au nom de ses collègues comme au sien, à ne consentir à aucun changement au projet, sans prendre l'assentiment du Parlement canadien. Dans le cas où il y aurait des changements imposés par l'Angleterre, le gouvernement canadien considérerait *le projet de constitution comme non avenu.*

Cette déclaration formelle de la part de M. Cartier est de nature à rassurer complétement le pays sur ce point, que du moins les conditions obtenues de la convention intercoloniale ne seront point changées à notre détriment par le gouvernement impérial. Le caractère de M. Cartier nous donne pleine confiance qu'il sera fidèle à cet engagement d'honneur envers ses compatriotes.

Quant à la question préalable, nous croyons que la position prise par M. Evanturel est logique. Désirant comme nous que le projet de constitution ne soit pas adopté à la vapeur, qu'il soit amendé dans quelques-unes de ses dispositions, il a eu raison de dire qu'on devait profiter de l'occasion que nous offre l'attitude des autres provinces pour améliorer les conditions qui nous sont faites. Ceux qui désirent voir amender le projet de constitution ne peuvent logiquement voter pour la question préalable ; car c'est fermer la porte à tout amendement, c'est ôter aux députés l'occasion d'enregistrer leurs objections aux différentes clauses du projet et de faire connaître les modifications qu'ils y voudraient voir apporter.

On nous adresse le compte-rendu d'une assemblée du Conseil Municipal et de la paroisse de St. Charles, comté de Bellechasse, dans laquelle on a pris en considération le projet de confédération. On nous envoie en même temps une requête, à la chambre, basée sur les résolutions adoptées par cette assemblée, avec prière de la transmettre au député du comté, M. Rémillard, après publication. Cette requête est signée à peu près par 200 électeurs.

Notre impartialité nous fait un devoir de nous rendre au désir de l'assemblée, quant aux résolutions ; nous croyons néanmoins devoir faire remarquer que, d'après ce que nous connaissons des sentiments de la paroisse de St. Charles, la personne qui a rédigé les résolutions, n'a pas été l'interprète parfaitement exact de ces sentiments et les a beaucoup exagérés. Autant que nous avons été à même d'en juger, les électeurs de St. Charles ne sont point absolument contre la confédération, comme on le leur fait dire, mais ils désirent qu'on laisse plus de temps au pays pour se décider et surtout qu'on consente à accepter des amendements au projet de constitution. Il est regrettable que le rédacteur des résolutions ne se soit pas plus fidèlement inspiré des sentiments qu'on l'avait chargé d'exprimer et qu'il ne se soit pas tenu dans de justes bornes, dans l'intérêt même de la manifestation et pour lui conserver tout son effet.

Quant à la requête, il serait contre l'usage de la publier avec les noms des signataires, avant qu'elle n'ait été placée, devant la Chambre à laquelle elle est adressée. Nous la transmettons donc directement à M. Rémillard :

A une séance spéciale du Conseil municipal de la paroisse Saint-Charles, comté de Bellechasse, tenue jeudi, deuxième jour de mars courant, et convoquée par Dr. O. Pelletier, écuyer, maire à la réquisition de Jean Boucher et Jean Blais, écuyers, conseillers, et autres citoyens dans le but d'exprimer leur opinion sur l'importante question de la confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord : laquelle séance étant présidée par le dit Dr. O. Pelletier, écuyer, et après en avoir expliqué le but, il fut—

Proposé par Jean Boucher, écuyer, secondé par Laurent Chabot, écuyer, conseillers.

"Que ce conseil croit avoir raison de se plaindre du peu de temps qui s'est écoulé depuis la sortie de l'avis et le jour de l'assemblée du comté de Bellechasse à Saint-Michel, et que la conséquence a été qu'il n'y avait pour assistants que ceux, pour ainsi dire, qui lisent les journaux, et même que plusieurs paroisses n'y étaient pas représentées. Adopté unanimement."

Proposé par Magloire Gosselin, écuyer, secondé par Jean Blais, écuyer, conseillers.

"Que le projet d'une confédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord, tel qu'adopté par la conférence de Québec, ne saurait assurer à leurs habitants aucun avantage politique que le Canada ne possède pas déjà. Adopté unanimement."

Proposé par Jean Blais, écuyer, secondé par Benjamin Labrie, écuyer, conseillers.

"Que l'addition d'une frontière de 600 milles, à la frontière déjà immense du Canada, entraînerait nécessairement la nouvelle union dans une organisation militaire des plus onéreuses pour les moyens du pays. Adopté unanimement."

Proposé par Benjamin Labrie, écuyer, secondé par Jean Boucher, écuyer, conseillers.

"Que ce conseil est d'opinion que les dépenses qui seraient occasionnées par l'établissement du régime proposé ne pourrait manquer d'obliger le gouvernement d'avoir recours aux taxes directes pour subvenir à ses besoins, en sus des charges et impôts qui pèsent déjà lourdement sur la population. Adopté unanimement."

Proposé par Jean-Baptiste Gosselin, écuyer, secondé par Laurent Chabot, écuyer, conseillers.

"Que le projet d'abolir le Conseil Législatif électif pour le remplacer par un conseil nommé à vie par le gouvernement est considéré comme un attentat aux droits populaires. Adopté unanimement."

Proposé par Jean Blais, écuyer, secondé par Jean-Baptiste Gosselin, écuyer, conseillers.

Que ce conseil s'ajourne. Et la séance est levée.

O. PELLETIER, Maire.

(Attesté.)

ALEXANDRE BOULANGER,
Sec. Trés. C. M.

—

A cette séance du conseil municipal où assistait une nombreuse assemblée des paroissiens il fut :

Proposé par Joseph Chabot, écuyer, marchand, secondé par Eugène Gosselin, écuyer, secrétaire-trésorier des écoles.

"Que Son Honneur le Maire soit prié de continuer à présider l'assemblée et M. A. Boulanger, d'agir comme secrétaire. Adopté unanimement."

Proposé par Marcel Leclaire, écuyer, rentier, secondé par Amable Carrier, écuyer, Capt. de milice.

"Que cette assemblée, désirant corroborer les résolutions du conseil de ce jour, adresse une humble requête à la législature la suppliant de ne pas adopter le projet de la confédération sans avoir consulté le peuple. Adopté unanimement."

Proposé par Louis Chabot, écuyer, secondé par Jean Boucher, écuyer.

"Que les procédés de la présente séance du conseil et de notre assemblée soient envoyés à un journal français pour y être insérés, et qu'une copie de ce journal soit adressé au membre du comté de Bellechasse, qui est prié de faire valoir la requête ci-dessous. Unanimement adopté.

DR. O. PELLETIER,
Président.

ALEXANDRE BOULANGER,
Secrétaire.

Vraie copie en tout conforme aux procédés du 2e jour de mars 1865.

ALEX. BOULANGER,
S. T. C. C. B.

Nous croyons devoir ouvrir nos colonnes à l'écrit suivant, quoi qu'en plus d'un point il s'éloigne de nos opinions. L'auteur est un des membres du clergé.

Le caractère de l'auteur autant que la liberté de discussion qui doit régner sur une question comme celle de la confédération, nous font un devoir de publier cet écrit :

A M. le rédacteur du *Canadien*.

Monsieur,

Si on peut regarder la confédération des provinces comme une affaire décidée, on ne peut se dissimuler qu'il y a dans les esprits une crainte, une inquiétude que rien ne peut dissiper.

J'ai lu les discours de nos membres ; j'ai entendu leurs explications ; et, loin d'être rassuré, je me trouve plus inquiet qu'auparavant.

On nous a bien démontré la nécessité d'une confédération ; mais a-t-on cherché à nous expliquer certaines clauses dangereuses au point de vue canadien-français et catholique ? Des promesses, des éloges, des visions éblouissantes de notre avenir, des chiffres plus ou moins bien groupés, nous avons eu de tout cela à satiété ; mais des explications satisfaisantes sur notre future liberté d'action sous la confédération, voilà ce que je cherche en vain.

Si vous voulez bien me le permettre, monsieur, je vais expliquer, aussi brièvement que possible, mes objections au projet de confédération, et ce qui le rend si redoutable à presque tous ceux qui l'ont étudié.

Je laisse de côté la question du divorce. L'autorité ecclésiastique ne se prononçant pas, je n'ai pas la prétention "d'être plus catholique que le Pape." A chacun sa responsabilité. Lorsque plus tard, notre Bas-Canada, tout catholique, sera déshonoré par la présence d'une cour de divorce, chacun s'empressera sans doute de s'en laver les mains et d'en rejeter la responsabilité sur..... les circonstances où nous sommes placés.

Mes objections à la confédération telle que proposée sont :

1° La centralisation dangereuse qu'elle consacre.

2° Les dépenses énormes qu'elle entraîne.

La centralisation, voilà le grand danger des gouvernements modernes.

Au lieu de chercher à nous doter, dans chaque province, de la plus grande somme de liberté compatible avec un pouvoir central, on dirait que nos ministres se sont étudié à ne nous en laisser que la plus légère part possible.

Pour éviter la trop grande liberté d'action laissée aux états de la confédération américaine, on nous a donné un projet assez bien calqué sur la confédération Suisse. On a voulu éviter cette indépendance dans chaque état qui a amené la guerre entre le Nord et le Sud, et on nous expose à un Nouveau Sonderbund avec ses désastres.

Voyons quels sont les pouvoirs du gouvernement central, et les droits des provinces, du Bas-Canada en particulier, sous notre confédération.

Le gouvernement central sera composé :—

1° d'une chambre élective basée sur la population ;

2° d'un Sénat ;

3° d'un conseil exécutif, ministres responsables et gouverneur.

La chambre basse sera composée de 194 membres.

De ces 194, 65 seront bas-canadiens, et 50 canadiens-français.

Dans la chambre des représentants nous seront donc 1 sur 3, ou, si l'on compte comme canadiens-français, 1 sur 4.

Combien compterons-nous de bas canadiens ou de canadiens-français, dans le conseil exécutif ? un peut-être, 2 tout au plus.

Voilà la somme de notre influence dans le gouvernement central !

Et, c'est ce gouvernement qui nommera nos sénateurs, après la première élection faite !

Il nommera, ou plutôt nous imposera notre gouverneur !

Il aura droit de *veto* sur toutes nos mesures locales !

Il aura encore ce droit par le gouverneur, sa créature !

Y eut-il jamais centralisation plus dangereuse ? Quelle liberté d'action est donc laissée à nos législatures ?

On nous enverra pour gouverneur un orangiste, peut-être ; et qu'aurons-nous à dire ?

On choisira pour sénateurs nos ennemis, si l'on veut ; à qui recourrons-nous alors ?

On réservera, on frappera de *veto* toutes les mesures locales qui nous seront chères, nos *incorporations*, et qui redressera nos griefs ?

Mais tout cela, ce sont des craintes chimériques !

Des craintes chimériques ! Plaise à Dieu qu'elles le soient ! Mais ne connaissons-nous pas les orangistes ? N'avons-nous pas sous les yeux l'exemple de l'Irlande ? mais la guerre du Sonderbund !

Soyez tranquilles, nous dit-on ; des hommes aussi éprouvés, aussi honorables que nos chefs ne nous proposeraient pas cette mesure si elle pouvait nous être aussi funeste.

Je ne veux nullement accuser nos hommes d'état, soupçonner leurs motifs. Mais, les contradictions, les mesures dangereuses, nos hommes d'état les ont-ils toujours évitées ? Est-il prudent de se fier entièrement aux hommes sans regarder à leurs mesures ? Et les exemples du passé ! et la fameuse maxime *les principes et non les hommes !*

N'ayez pas peur, dit-on encore ; rien de ce que vous craignez ne peut arriver ; c'est impossible !

Impossible ! pourquoi alors en avoir laissé la possibilité dans la loi ? Pourquoi tant de précipitation dans une mesure aussi importante ?

Les auteurs de la constitution des Etats-Unis ont travaillé pendant des mois et des années au projet de leur confédération ; et après 80 ans elle a été trouvée défectueuse. Nos hommes d'état élaborent une constitution en quelques jours, au milieu des réjouissances bruyantes de l'hospitalité, et cette constitution est parfaite ! Vous n'y toucherez pas ! vous ne l'amenderez pas !

Mais elle contient des clauses dangereuses ! mais elle confère à nos ennemis le pouvoir de nous anéantir !

Taisez-vous ! ce sont nos ministres, nos chefs qui l'ont faite ! Fiez-vous à leur honneur, à leur talent !

Excellentes raisons ! Mais est-il surprenant qu'on ait encore des craintes, des inquiétudes ?

Mais le clergé, le peuple, n'est-il pas pour la confédération ?

Le clergé, non, il n'est pas tout pour votre confédération telle que proposée.

Un grand nombre, il est vrai, y vont de confiance, et se fient à nos hommes d'état ; mais un bon nombre aussi la redoutent et voudraient y voir bien des amendements.

Le peuple lui, ne connait rien de votre projet ; il, jusqu'au moment qu'il subira l'épreuve de la taille et de l'impôt, je vous l'avouerai, il se montrera fort indifférent.

Mais laissons se faire la confédération, laissons commencer les dépenses fabuleuses que vont entraîner la défense du pays, le soutien d'une milice, la création d'une marine, la construction du chemin de fer intercolonial et autres travaux publics, et, suivant le proverbe, *qui vivra verra.* Oui, nous nous apercevrons alors des effets désastreux de cette mesure, mais il sera un peu tard.

Me voilà rendu à ma seconde objection au projet de confédération. Avec votre permission je la traiterai une autre fois.

UN CITOYEN.

Québec, 6 mars 1865.

Sa Grandeur Mgr. l'évêque Lynch, de Toronto, vient d'adresser la lettre suivante au *Leader* de cette ville :

AUX citoyens de Toronto.

"Les Sœurs de Charité ont été de temps en temps insultées dans cette ville. Elles ont été rudement saisies dans les rues publiques, lorsqu'elles allaient à leurs œuvres de charité. On les a poursuivies avec des pierres et de boules de neige. On les a couvertes d'opprobres et on leur a donné des noms insultants. Leur costume a été montré avec mépris dans des mascarades, dans une salle à danser. Confiant en l'honneur et en la justice des gentilshommes de Toronto, nous leur demandons respectueusement leur protection."

Votre etc., etc.,
JOHN JOSEPH LYNCH,
Evêque de Toronto.

## Les Defenses du Canada.

Durant l'automne de 1864, le colonel Jervis, un habile officier des ingénieurs royaux, ayant été envoyé spécialement par le gouvernement impérial, visita cette province et fit un rapport sur le meilleur système de défense à employer en cas de guerre avec les Etats-Unis. Comme il appert par un article publié dans le *Times* de New-York son, rapport a été publié." Il recommande que l'on dépense £200,000 sterling pour les défenses de Québec ; £443,000 sterling pour l'érection de forts à Montréal et £600,000 sterling pour fortifications à Kingston, Toronto et Hamilton et d'autres places du Haut-Canada. Il recommande aussi au département de la guerre de ne pas réduire le nombre des troupes anglaises stationnées dans les provinces."

Une lettre du même officier au secrétaire de la guerre en Angleterre a été soumise au Parlement impérial. Le colonel Jervis croit que des fortifications érigées à Québec, à Montréal, à Kingston, à Toronto et à Hamilton, défendues par la milice et les volontaires et une flotille convenable de canonnières sur les lacs, suffiraient pour empêcher une invasion américaine durant 6 mois de l'année, tout le temps que les opérations militaires pourraient être poussées sur une grande échelle. Le coût de ces fortifications et de leur armement est évalué à £1,350,000. Parlant ensuite de l'état des forces locales en Canada, le colonel Jervis dit que la milice compte seulement 21,700 hommes mais qu'on peut en lever 470,000 ; il propose d'envoyer bon nombre d'officiers connaissant bien l'art militaire et d'encourager les forces locales en y mêlant des troupes impériales. Le colonel Jervis conclut en insistant sur la nécessité d'ériger des fortifications pour la défense des points importants du pays, où la milice pourra se rassembler pour agir de concert avec les troupes régulières.

## Mgr. Gaume et ses défenseurs.

M. le Rédacteur,

Je vous prie d'accuser en mon nom la réception du pamphlet intitulé, *Mgr. Gaume, sa thèse et ses défenseurs.* Je remercie vivement l'auteur bien inspiré de ce petit, mais précieux livret.

La valeur catholique de la thèse de Mgr. Gaume, quoiqu'on ait dit, ici et là, fera partout son chemin inévitable, nous devons l'espérer, comme bien d'autres questions analogues qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas comprendre aujourd'hui. Ces questions sont fondamentales,—voyez vous ; et, malgré toutes les divergences et les oppositions quelconques, elles entreront nécessairement dans le travail de régénération catholique qui se prépare plus que jamais pour remettre à flot la société moderne, envasée si tristement dans le cloaque des erreurs du jour. Pie IX a sonné l'alarme ; et déjà les évêques, les prêtres, les laïques même animés de son zèle et éclaires de sa lumière, sont à l'œuvre.

Plaise à Dieu que le même esprit catholique s'introduise également dans tous les éléments sociaux du jour, partout si avariés, si précaires ! C'est-à-dire, que cet esprit entre enfin franchement et tout de bon, dans les éléments des sociétés qui se disent encore, et avec gloire, catholiques ! Que là, enfin, les sciences, les lettres, la législation, la politique, les arts et l'industrie soient imprégnés de cet esprit, qui seul est l'âme et l'arôme donnant la vie et la conservant à toutes ces choses !

C'est ici l'occasion, d'après l'opuscule même relatif à Mgr. Gaume, de compléter, pour l'avantage du public, qui sans cela resterait dans l'erreur, ce qui a été dit récemment au sujet de la pensée de Pie IX concernant les *Classiques.* On avait cité une partie de l'Encyclique du 21 mars 1853, adressé aux évêques de France par cet illustre Pontife. Cette partie tendaient à faire croire que le Saint Père avait quasi condamné et la thèse des Classiques chrétiens et tous ses adhérens. L'opuscule répond à cela par ces simples mots, qui suffiraient seuls à constater le vrai sur cette question tant débattue, et pourtant si simple elle-même.

"Les quelques mots qui, dans cette Encyclique du 21 mars 1853 ont trait à l'éducation de la jeunesse, sont dit l'opuscule, tout-à-fait favorables à la thèse de Mgr. Gaume, puisqu'il qu'il y est dit que les auteurs païens les plus célèbres ne doivent être mis entre les mains des élèves qu'après avoir été *purifiés de toute souillure.* Si ces derniers mots étaient *bien compris,* les livres païens seraient réduits à une très-simple expression."

On sait, en effet, qu'en France on débite, à la librairie Hachette notamment, des classiques païens fort peu *purifiés*, que nous avons vus ici dans les mains de quelques élèves canadiens, et que nous leur avons facilement fait mettre de côté, après leur avoir fait comprendre le triste profit moral et même littéraire qui leur en adviendrait s'ils continuaient à puiser le *beau*, le *bon* et le *vrai* à pareilles sources.

Pour bien comprendre et apprécier toute la thèse, il faut lire sans préjugé l'opuscule entier. Les preuves reposent sur le meilleur fondement possible ; les conciles, les évêques, les docteurs, les écrivains catholiques les plus éminents. Le débat a été long et vif sur ce terrain sacré : mais plus que jamais, à la vue du cahos du jour dans les éléments jadis si chrétiens de la société, la vérité a besoin d'être enfin reconnue, et de ramener la lumière au sein de cette société déchue.

Pour cela, il n'est nul besoin entre les hommes de cœur et d'intelligence, de se prêter mutuellement de mauvaises intentions. C'est pour le moins une gaucherie à laquelle nul ne devrait penser. Il s'agit tout simplement pour tous de prêter main-forte à tout principe propre à relever la société contemporaine de toutes les fausses et pernicieuses situations que l'erreur en tout genre lui a fait prendre dans les lettres comme ailleurs. Que chacun travaille à cette œuvre sans bruit, sans jalousie et sans querelle ; et ce travail n'aura pas été entrepris en vain : Dieu le bénira, et l'édifice existera. *Nisi Dominus edificaverit domum etc.*

X.

## Le Chantier Elévateur Breveté de Walker.

(3e Article.)

Nous nous sommes efforcé dans deux articles précédents de donner une idée aussi complète que possible de l'invention brevétée de Walker. Il nous resterait bien à décrire encore une partie spéciale de l'appareil, et à laquelle nous avons aussi promis de revenir, pour achever de le mettre dans tout son jour en le faisant entrer au moins dans le domaine de toutes les intelligences faites aux affaires ; et c'est ce que nous commençons par faire aujourd'hui avant d'en venir à notre conclusion et de terminer notre sujet.

Nous avons dit en quoi consistait sa puissance de flottaison, comment il était actionné au moyen de presses hydrauliques, de cylindres ou solives tubulaires, par l'opération de deux engins à vapeur, et nous avons expliqué comment les pompes et les presses se trouvaient régularisées à l'aide de chaînes à la Vaucanson. Nous avons fait voir comment un navire soulevé sur son lit de fer y était doucement assujéti au moyen de blocs qui saisissaient sa quille et de taquets qui, partis des pontons, lui enlaçaient les flancs. Nous avons parlé de deux ponts qui permettaient aux radoubeurs de circuler autour du navire, après avoir dit comment et avec quelle rapidité tout ce procédé d'élévation s'opérait, avec quelle étonnante facilité on pouvai tretirer de la rangée de pontons ceux qui avaient besoin de subir des travaux de réparation, sans pour cela suspendre, interrompre ou intervertir le cours et l'ordre des travaux. Il faudrait maintenant pour faire comprendre tout-à-fait le jeu de tous les ressorts de ce vaste et savant mécanisme faire comme un diagramme de toutes ses parties constituantes, le décrire, pour ainsi dire, pièce à pièce pour faire concevoir à tout le monde le secret de sa puissance. Les bornes qui nous sont prescrites nous en interdisent la faculté ; mais nous pouvons toujours, à l'aide de ce que nous avons déjà dit, arriver à un certain degré d'élucidation en achevant l'énumération de toutes les pièces motrices ou de support qui font sa force, en assignant à celles-ci leur place dans l'appareil et leur rôle dans la vaste machine.

Chaque rangée de pontons étant liée fermement ensemble par quatre fortes traverses tubulaires fixées au-dessus des pontons, ne laissant d'espace entre ceux-ci que pour donner le jeu aux chaînes des presses qui reposent elles-mêmes sur de gros plateaux de fonte supportés par deux solives centrales, leur force équilibrée peut être augmentée en raison de la pression exercée par le poids du navire à soulever. Les grosses solives qui soutiennent le navire dans son élévation sont au nombre de dix : à leurs extrémités aboutissent les chaînes à la Vaucanson qui arrivent des presses ; et elles sont retenues ensemble par cinq autres puissantes poutres tubulaires longitudinales en fonte d'où s'inclinent celles qui convergent vers les blocs de la quille, ceux-ci s'engrenant d'eux-mêmes à mesure qu'on les halle sous le vaisseau dont ils suivent la forme en l'embrassant. A ce point de l'opération, la force hydraulique mise en jeu par les pompes ne connait plus de bornes. Un navire qui jaugerait 10,000 tonneaux (et il n'en existe qu'un dans le monde) l'invention de Walker l'élèverait et le soutiendrait avec la plus grande aisance : toute la masse de fer qui est entrée dans la confection du pont Victoria, à Montréal, le serait aussi facilement avec les simples proportions du chantier-élévateur que M. Cuthbert est venu offrir d'autorité à notre Commission du Havre ; c'est-à-dire un chantier de 400 pieds de long, 80 pieds entre les pontons, et 170 pieds de largeur totale, sans fatiguer les presses. Le poids serait-il de 30,000 tonneaux, et lui faudrait-il aller chercher son fardeau au fond de l'eau, il ne s'agirait que d'allonger les chaînes hydrauliques et de multiplier la force de flottaison sur le nombre de pontons. Même comme machine de guerre, et à ce point de vue unique, le chantier hydraulique de Walker peut devenir important à la défense de nos ports et de nos villes, ce qui est une considération de toute gravité et pleine d'opportunité dans le moment. En supprimant les rotondes qui, de chaque côté, couvrent son pouvoir moteur, et en levant ses ancres, vous vous trouvez avoir une batterie flottante d'une force immense. On n'aurait qu'à entasser des sacs de sable sur toute son étendue, et à y placer disons 12 canons du plus fort calibre, en peu de jours vous vous trouvez avec une batterie flottante de 400 pieds de longueur et capable de soutenir le feu de n'importe quel vaisseau de guerre. Le feu de ses propres canons étant si bas, chaque boulet porterait coup et ferait son effet à fleur d'eau aux flancs d'un navire contre lequel il s'ouvrirait, ses défenseurs se trouvant eux-mêmes à l'abri de tout feu naval. Supposez une batterie pareille, placée en travers, dans le chenal de l'Isle d'Orléans et montée de soldats-marins expérimentés. Nous demandons quel navire de guerre pourrait passer d'un côté ou de l'autre sans être coulé à fond ? Il ne peut être brûlé étant tout en fer. Il est par sa nature même au-dessus du danger de sombrer pour ne plus remonter à la surface. Quelqu'un à qui nous faisions part de ces observations, et qui se trouvait dans le temps au port de Callao, nous disait que ce nouveau bélier de mer, si ce port eut été attaqué par la flotte espagnole, eut pu couler bas tous ses vaisseaux, car il n'y en avait pas un seul de cuirassé.

Voilà donc ce qui s'offre à l'adoption de notre Commission du Hâvre. Si elle tient à conserver au port de Québec son prestige d'être le premier port du Canada, et à ne pas laisser Halifax, dans ces jours de confédération, lui souffler la pratique de la flotte de guerre de l'Angleterre. Et l'octroi annuel pour le service de ce chantier élévateur hydraulique qui couvrirait presque à lui seul l'intérêt du capital, octroi que l'amirauté ne pourra manquer de lui accorder sur sa demande au gouvernement impérial, maintenant est le temps d'agir. Cet octroi seul suffirait d'ici à 20 ans pour racheter les débentures que M. Cuthbert serait disposé à prendre en guise d'argent comptant ; et on sait d'après les expressions si flatteuses de Lord Clarence Paget si l'amirauté est favorable à l'invention breveté de Walker.

Nous nous arrêtons, espérant en avoir dit assez pour éveiller l'attention sérieuse de nos hommes d'affaires et de ceux qui peuvent donner vie au système de chantier que

plus haute société de Saint-Pétersbourg était largement représentée, et toutes les illustrations du patin étaient présentes. On comptait les dames en très-grand nombre. Commencée à huit heures et demie, la fête n'était pas terminée à minuit.

"Au milieu du champ de glace s'élevait un petit monument, bâti de blocs de glace énormes et taillés de main de sculpteur, dans lequel étincelaient, reflétés par des millions de facettes, des feux de toutes couleurs. En face de l'entrée, un orchestre militaire exécutait des airs de danse au son desquels glissaient les valses et les contredanses, tandis que dans tous sens, agiles, rapides, infatigables les patineurs et les patineuses qui ne prenaient pas leur part des danses allaient et venaient seuls ou en longues files, croisant les traineaux surmontés de lanternes, et décrivant autour des promeneurs leurs cercles vertigineux.

"Autour de l'enceinte et du haut du quai une foule immense contemplait le spectacle de la fête,— qu'il sera certainement impossible de ne pas recommencer, car tous ceux qui sont venus y assister en demanderont une seconde édition."

"Le coup d'œil de l'ensemble était d'un pittoresque ravissant. "Ce n'étaient que festons, ce n'étaient qu'astragales" et guirlandes de lumière. Des cordons de feu entouraient l'enceinte et la sillonnaient dans tous les sens, secouant au-dessus de la foule leurs lanternes multicolores. De grands lustres, des torchères énormes et des feux de Bengale complétaient l'illumination.

"La plupart des patineurs circulaient une torche allumée en main, les dames avaient des lanternes scintillantes au bonnet ou à la ceinture et glissaient comme des feux follets dans la pénombre. Beaucoup de cavaliers étaient illuminés comme elles.

"Aux deux extrémités de l'enceinte, deux buffets étaient dressés dans des kiosques bien clos et bien chauffés. Le punch, le thé, les fruits, les comestibles et les friandises y recevaient de nombreux visiteurs.

NOUVELLE INVENTION. — Un prussien du nom de Reichen prétend avoir inventé une nouvelle cartouche fulminante, pouvant remplacer la poudre à canon. Si cette invention réunit tous les mérites qu'on réclame, elle est destinée à opérer une révolution complète dans l'usage des armes à feu. M. Reichen serait venu en cette ville avec des lettres du général Williams pour le département d'ordonnance et on aurait mis à sa disposition le laboratoire de l'arsenal dans le but de manufacturer ses cartouches, dont la confection est très-simple, ne se composant que de papier saturé de compositions chimiques. Elles possèdent toutes les qualités fulminantes de la poudre à canon sans ses dangers d'explosion, ou sans être sujettes à se détériorer par l'exposition à l'air. Plusieurs messieurs appartenant à la force volontaire de cette cité qui ont essayé ces nouvelles cartouches trouvent qu'elles sont beaucoup supérieures à la poudre à canon.

—M. D. fait partie depuis peu d'une société de carabiniers. Dans un de ces moments où pour se prouver son adresse à soi-même on tirerait sur le premier objet venu, il s'est permis de loger une balle dans le flanc du chat bien aimé de la belle Mme S..., d'où mort de chat, douleur de la dame et résolutions de vengeance.

Voici ce que Mme de S...imagine pour venger les mânes de l'infortuné matou. Son mari est armateur : par conséquent, il n'est pas malaisé de se procurer dans ses navires et dans ses magasins des rats de toute grandeur.

De nombreuses ratières bien amorcées furent dressées. Au bout d'une semaine, Mme de S...s'était procuré une cinquantaine au moins de ces rongeurs. Elle les fait passer dans une caisse et les expédie à M. et Mme D....,qui savouraient les douceurs du printemps à leur campagne.

On était à dîner, Mme D....attendait une caisse qui devait lui apporter sa toilette d'été. Elle crut, quand elle vit arriver un grand colis soigneusement ficelé, que c'était la caisse attendue, et sans attendre que le repas fût fini, elle s'empressa d'ouvrir elle même cette boite, renouvelée de Pandore. Jugez de sa frayeur quand elle vit sortir en tumulte une cinquantaine de bêtes qui eurent en un clin d'œil disparu dans ses corridors et les chambres voisines !

Au fond de la caisse était un billet avec ces seuls mots :

" Madame,

"Votre mari a tué mon chat ; j'ai l'honneur de vous envoyer mes rats."

—Dernièrement le grand Photographe Disderi avait à faire un portrait après décès. Il braque son objectif sur le défunt....et ensuite, cédant à la force de l'habitude, il s'écrie de sa voix solennelle, quelque peu brève et sèche :

—*N'bougeons plus !*

—Un journaliste avait été invité à souper chez une artiste en vogue.

On l'invite à dépecer un superbe poisson ; il s'acquitte de cette tâche, sert tous les convives, et ne réserve rien pour lui. On lui passe une superbe dinde richement truffée il en agit de même.

Son abstinence était un sujet d'étonnement général ; la maîtresse de la maison lui demande s'il est indisposé : il répond qu'il ne s'est jamais mieux porté.

—Je vois ce que c'est ,dit-elle, vous avez soupé avant de venir ici.

—Hélas ! c'est vrai ; mais je me suis conformé à la lettre de votre billet ; vous m'avez invité à couper.

Et il montra le billet d'invitation.

La grande actrice avait écrit *souper* par un c.

—Ah ! folle que je suis ! s'écria-t-elle, j'ai oublié de mettre une cédille sous le c.

L'OFFENSE EST EXCESSIVE.—Nous considérons inexcusable toute personne, homme ou femme, qui nous soumet à une nuisance qu'un peu d'efforts de sa part nous éviterait. C'est surtout le cas lorsque le malheureux possesseur d'une mauvaise haleine persiste à vous retenir par votre habit et à vouloir vous imposer ses vues en vous incommodant physiquement d'une manière manifeste. Si ces personnes se servaient du Sozodont, cela non seulement les rendrait des connaissances acceptables, mais améliorerait immédiatement leurs dents et leur haleine.

En vente chez les droguistes. (12)

## PRIMES

AUX ABONNÉS DU "CANADIEN."

Il est d'usage en France d'offrir, en guise de primes, des ouvrages nouveaux aux abonnés des journaux, au renouvellement de leur souscription. Désirant reconnaître l'encouragement dont nous sommes l'objet et faciliter à nos abonnés l'acquisition des différents ouvrages que nous avons publiés, nous les offrons en prime aux conditions suivantes :

Tout abonné du *Canadien* qui paiera les arrérages dûs sur son abonnement et paiera un an d'avance aura droit à cette prime.

Tout nouvel abonné qui paiera un an d'abonnement aura également droit à cette prime.

Les ouvrages que nous offrons en primes et auxquels auront droit les anciens et nouveaux abonnés, payant d'avance, sont les suivants :

*L'Orpheline*, par Henri Conscience ;

*La Mémoire de Montcalm vengée ou le Massacre au Fort George*, documents historiques recueillis par J. M. Lemoine ;

*La Gazette de Québec*, par E. Gérin ;

Enfin *La Chasse au Lion*, par Jules Gérard, orné d'un magnifique portrait du célèbre tueur de lions. Cet ouvrage du plus palpitant intérêt vient de paraître et forme un beau volume de 300 pages. On y a ajouté une intéressante biographie de Jules Gérard, par Eugène de Mirecourt, et le récit émouvant d'un combat entre un lion et un tigre, par Jacques Arago, qui n'ont pas paru dans le *Canadien*.

Pour avoir droit à cette prime, il faudra se conformer aux conditions ci-dessus d'ici au 15 mars prochain.

P. S. Un bon nombre d'anciens et nouveaux abonnés du *Canadien* ont profité des avantages que nous leur offrons et ont payé leur abonnement d'avance pour obtenir la prime ; mais plusieurs d'entre eux nous ayant paru sous l'impression qu'ils n'avaient droit qu'au choix d'un ouvrage sur les quatre, nous croyons devoir rappeler au public :

Que tout ancien ou nouvel abonné payant, en outre des arrérages, un an d'avance, a droit aux quatre publications et reçoit *à la fois L'Orpheline, La Mémoire de Montcalm vengée, La Gazette de Québec*, enfin *La Chasse au Lion*.

## COMMERCE.

MARCHÉ DE NEW-YORK, 7 mars.

Farine.—Réception de 0000 barils ; superfine de l'Etat, $9 85 à $10.00 ; extra de l'Etat $10.30 à $10.45 ; do de choix, $10.50 à $10.55 ; superfine de l'Ouest $ 9.75 à $10.10 ; commune et extra moyenne de l'Ouest, $10 10 à $10 45 ; de l'Ohio, $11.35 à $00.00

Fleur du Canada.—Ventes de 440 barils à $10.55 pour la commune, et $10 60 à $11.80 pour l'extra de choix.

Fleur de seigle ferme à $8.50 et $8 75.

Blé.—Réception de 12369 minots ; de Chicago, du printemps $2.18 à $2.26 ; Milwaukie Club, $2.19 à $2.39 ; blé rouge d'hiver, de l'Ouest, $2.25 à $2.40.

Avoine ferme, à 97c à 99c pour celle du Canada ; $1.00 à $1 02 pour celle des Etats ; $1.10 à $1.11 pour celle de l'Ouest.

## Annonces nouvelles.

Whiskey écossais—Woods & Cie.

Harengs, etc—Idem.

Poisson sec—Idem.

Harengs de Digby—Adam Watters.

Morue de table—Idem.

Morue sèche—Idem.

Saumon—Idem.

Merluches—Idem.

Injection et Capsules de Matico.

Phosphate de Fer.

Elexir Digestif de Pepsine.

Sirop de Raifort Iodé.

Sirop d'Hypophosphite de Chaux.

La santé rendue à tout le monde.

Huile Iodée de J. Personne.

Dragées au Lactate de Fer de Gélis & Conté.

Sirop de Digitale de Labelonye.

Dragées d'Ergotine de Bonjean.

## Avis speciaux.

Le mal de gorge, la toux, le rhume et les maladies du même genre si on les laissent empirer se terminent par une grave pulmonie des affections bronchiques et asthmatiques souvent incurables.

Les trochisques de Brown pour les bronches sont composées de manière à atteindre directement à la racine de la maladie et procurent un soulagement presque instantanée.

Les trochisques sont offertes avec une pleine confiance en leur efficacité ; ce remède a été complètement éprouvé et conserve la bonne réputation qu'il est justement acquise. Pour les amateurs publics, les chanteurs, les officiers militaires et ceux qui forcent leur voix, ils sont utiles pour apaiser l'irritation de la gorge et pour faire cesser l'enrouement. Au soldat exposé à de soudains changements de saison, ils procureront un prompt soulagement pour le rhume et la toux ; et ils peuvent être portés sur soi pour servir au besoin —Vendu à 25 centins la boîte.

3 mars 1865.—1m

La grande médecine fortifiante et tonique sont les Amers Allemands de Hoofland. Ils vous procurent de l'appétit et un sentiment de bien être. Ils guérissent la dyspepsie et les maladies provenant d'un estomac dérangé. A vendre chez les droguistes partout.

J. F. HENRY & Cie., Agents-Généraux pour le Canada, 303, rue St. Paul, Montréal.

1er mars 1865.—2s

Vous faut-il quelque chose pour vous fortifier ? Vous faut-il un bon appétit ? Votre constitution a-t-elle besoin d'être rétablie ? Voulez-vous vous sentir bien ? Voulez-vous vous débarrasser de votre sensibilité nerveuse ? Manquez-vous d'énergie ? Voulez-vous bien dormir ? Voulez vous un sentiment de vigueur et de bien être. Si vous avez besoin de cela faites usage des Amers Allemands de Hoofland.

Ces Amers sont préparés par le Dr. C. M. Jackson, Philadelphie, Pa., et vendus par les droguistes et les marchands dans chaque ville et village des Etats-Unis, du Canada, des Indes Occidentales, de l'Amérique du Sud.

J. F. HENRY & Cie., Agents-Généraux pour le Canada, 303, rue St.-Paul, Montréal.

17 février 1865.—2s

N'avez vous pas entendu le slogan.— Lorsque le dernier rayon de lumière semble disparu et que quelqu'événement presque impossible, quoique désiré depuis longtemps vient ranimer l'espoir et la vie, c'est une circonstance qu'on n'oublie pas facilement. Le son du slogan n'a pas été plus agréable à l'oreille de la jeune fille écossaise Jessie à Lucknow que ne l'est l'assurance pour le malade et le mourant que vous avez une médecine qui le guérira. L'Elexir de Down a fait plus d'un heureux en rendant la santé au malade alors que toutes les autres médecines étaient devenues inutiles. Voir l'avertissement dans une autre colonne.

JOHN F. HENRY & Cie., propriétaires, 303, rue St. Paul, Montréal, B. C.

18 janvier 1865.—1m

*Bon pour les chevaux.*—M. Morrison, agent de la compagnie des paratonnerres de Philadelphie ayant occasion d'employer un grand nombre de chevaux a trouvé le Liniment de Henry de Vermont supérieur à aucune huile pour gargariser dont il se soit jamais servi. Il n'a pas été originairement destiné à être employé à cette fin, mais pour les douleurs et infirmités auxquelles la nature humaine est sujette. Il guérit le mal de dents, le mal de tête, la névralgie, les douleurs et les maladies des boyaux. C'est une médecine purement végétale et son usage n'est nullement nuisible.

JOHN F. HENRY & Cie., propriétaires, 303, rue St. Paul, Montréal, B. C.

19 déc. 1864.—1m

On lit dans la *Tribune* de New-York :

"Ce qui fait que les Amers des Plantations de Drake sont d'un usage aussi universel et réalisent un débit aussi énorme, c'est que les ingrédients qui entrent dans leur composition sont toujours de la meilleure qualité et d'une nature hautement fortifiante, bien que le coût de ces mêmes matériaux se soient considérablement élevés, etc."

La *Tribune* ne pouvait parler plus justement. Les Amers des Plantations ne sont pas seulement composés des plus purs ingrédients, mais le peuple sait exactement ce dont ils se composent. La recette est publiée sur chaque bouteille, et les bouteilles ne sont pas plus petites. Au moins vingt imitations contrefaçons ont été mises en circulation ; mais après avoir trompé une fois le public, elles disparaissent et restent dans l'oubli.

Ces Amers des Plantations sont maintenant en usage dans tous les hôpitaux du gouvernement sont recommandés par les meilleurs médecins et sont garantis produire un effet bienfaisant *immédiat* Il n'y a rien d'aussi concluant qu'un fait.

" " " Je vous dois beaucoup, car je crois fermement que les Amers des Plantations m'ont sauvé la vie.

REV. W. H. WAGGONER, Madrid N. Y."

" " " Tu voudras bien m'envoyer deux autres bouteilles des Amers des Plantations. Mon épouse en a recueilli les plus salutaires effets.

Ton ami, ASA CURRIN, Philadelphie, Pa."

" " " J'ai grandement souffert de la dyspepsie et j'ai été obligé de renoncer à prêcher. Les Amers des Plantations m'ont guéri.

REV. J. S. CATHORN, Rochester, N. Y."

" " " Envoyez-nous vingt quatre douzaines de vos Amers des Plantations, dont la popularité parmi les patrons de notre maison augmente tous les jours.

SYKES, CHADWICK & Cie.,
Propriét. de l'Hôtel Willard, Washington, D. C."

" " " J'ai donné des Amers des Plantations à des centaines de nos soldats blessés, qui s'en sont merveilleusement bien trouvés.

G. W. D. ANDREWS,
Surintendt. de l'Asile des Soldats, Cincinnati, O."

" " " Les Amers des Plantations m'ont guéri d'une maladie du foie qui m'avait forcé de renoncer à mes affaires.

H. B. KINGSLEY, Cleveland, O."

" " " Les Amers des Plantations m'ont guéri d'un dérangement des rognons et des voies urinaires qui me faisait souffrir depuis des années. Ils agissent comme un charme.

C. C. MOORE, 254, Broadway."

NEW BEDFORD, Mass., 24 nov 1863.

CHER MONSIEUR :—Depuis quelques années je souffrais d'affreuses crampes dans les membres, de froid aux pieds et aux mains, et mon système était dans le plus grand désordre. Tous les efforts de la médecine avaient été vains Quelques amis de New-York m'engagèrent à faire usage de vos Amers des Plantations, dont ils s'étaient trouvés bien eux-mêmes. Je commençai à en prendre un petit verre à vin après mon dîner. Me sentant revenir graduellement, je continuai, et au bout de quelques jours, imaginez-vous de ma surprise, les crampes m'avaient laissé completement ainsi que ce froid qui me faisait souffrir ; je pouvais dormir toute la nuit, chose qui ne m'était pas arrivée depuis des années. Aujourd'hui je suis aussi bien que le premier venu. Mon appétit et mes forces se sont grandement améliorées depuis que j'ai commencé à prendre des Amers des Plantations.

Respectueusement, JUDITH RUSSELL.

Si les dames connaissaient ce que des milliers d'elles nous écrivent constamment, nous croyons candidement que la moitié de leurs faiblesses, de leur prostration et de leurs maladies disparaîtrait. James Marsh, écr., du No. 159, 14me. rue Ouest, New-York, dit "qu'il a trois enfants, dont les deux premiers sont chétifs, son épouse ayant été incapable de les nourrir ou d'en prendre soin. Depuis deux ans elle prend des Amers des Plantations, et a maintenant un autre enfant qu'elle a nourri et dont elle prend elle-même soin, et l'enfant et la mère sont tous deux forts, vigoureux et gais. Cet article est sans pareil pour les mères." etc.

Nous pourrions donner ici de pareils témoignages en assez grand nombre pour remplir un volume. Ils parlent par eux-mêmes. Les personnes ayant des habitudes sédentaires et souffrantes de faiblesse, de lassitude, de palpitation de cœur, manque d'appétit, de malaise après les repas, d'affection du foie de constipation, des diabetes, etc., trouveront dans les Amers un remède efficace et prompt.

Toutes les bouteilles pour l'exportation et vendues en dehors des Etats-Unis ont un capuchon en métal et une bande verte autour du goulot.

Défiez-vous des bouteilles, qui ont été vidées puis remplies de nouveau. Toute personne prétendant vendre les Amers des Plantations en gros ou au gallon est un imposteur. Nous ne les vendons qu'en bouteilles.

Vendu par les principales maisons sur toute la surface du globe.

P. H. DRAKE & CIE.,
New-York.

JOHN F. HENRY & Cie., Agents Généraux pour le Canada, 303, rue St Paul, Montréal.

Québec, 23 nov. 1864.

[De W. MARSDEN, écr., M. D.]

MM. Jas. Hossack & Cie.,

Messieurs—Ayant essayé les "Lozenges de Mc Gregor pour les Vers," préparés par vous et connaissant leur composition, je puis les recommander comme un remède simple et certain contre les vers surtout pour les jeunes enfants.

W. MARSDEN, M. D.,
Place d'Armes.

[De J. Z. NAULT, écr., M. D.]

MM. Jas. Hossack & Cie.,

Messieurs—Ayant prescrit plusieurs fois les "Trochisques Pulmonaires" et les "Lozenges contre les Vers," que vous m'avez envoyé l'été dernier, j'ai beaucoup de plaisir à attester l'efficacité des premiers pour le Rhume Commun et des derniers contre les Vers pour les jeunes enfants.

J. Z. NAULT, M. D.

En vente en détail par MM. John Musson & Cie., Jno. S. Bowen, Bowles & McLeod, J. E. Burke aussi bien que dans tous les Pharmacies.

15 février 1864.

## Naissance.

A St Roch de Québec, samedi, le 4 du courant, la Dame d'Alfred J. Venner, une fille.

## Décès.

Au faubourg St. Jean, le 6 du courant, après une courte maladie soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne, à l'âge de 22 ans et 8 mois Dame Anna Voyer, épouse de Sieur Vital Couture.

A St. Roch de Québec le 6 du courant, après une maladie de 15 mois, soufferte avec une parfaite résignation, Dame Marie Simard, épouse de George Jolicœur, âgée de 38 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et 5 enfants en bas âges.

Dimanche matin, le 5 du courant, à St. Antoine de Tilly, Sieur Jos. Lecombe, ci-devant de Québec, à l'âge de 63 ans.

A St. Sauveur, le 6 du courant, Sieur Antoine Des Hôtels dit Lapointe, à l'âge de 68 ans. Il sera inhumé demain, jeudi, avec service. Le convoi partira de sa résidence, rue St. Valier, à 8 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les journaux de Montréal sont priés d'y assister

## Annonces Nouvelles.

WHISKEY ECOSSAIS.

WHISKEY des marques de Hay's, Stuarts et Thins, et à vendre par WOODS & Cie.

Québec, 8 mars 1865.

Harengs du Labrador, Maquereau, etc., A vendre par WOODS & Cie.

Québec, 8 mars 1865.

POISSON SEC.

MAGNIFIQUE Morue de table. A vendre par WOODS & Cie.

Québec, 8 mars 1865.

HARENGS DE DIGBY.

50 BOITES de Harengs de Real Digby, maintenant en magasin et à vendre par ADAM WATTERS.

Québec, 8 mars 1865. 11 et 13, rue St. Jean.

MORUE DE TABLE.

VENANT d'être reçu un grand envoi de Morue très supérieure. A vendre par, ADAM WATTERS.

Québec, 8 mars 1865. 11 et 13, rue St. Jean.

MORUE SÈCHE.

10 CAISSES de magnifique Morue de table. A vendre par ADAM WATTERS.

Québec, 8 mars 1865. 11 et 13, rue St. Jean.

SAUMON, SAUMON.

SAUMON préparé en canistres de fer blanc. Homards, Sardines, Soles frites, Bloaters, etc., garantis en bon ordre et à vendre par ADAM WATTERS,

Québec, 8 mars. 1865. 11 et 13, rue St. Jean.

MERLUCHES, MERLUCHES.

Préparées par McEvans,

UN nouvel envoi venant d'être reçu et à vendre par ADAM WATTERS.

Dépôt de Merluches de Finnan.

Québec, 8 mars 1865. 11 et 13, rue St. Jean.

## SIROP DE RAIFORT IODE.

TOUJOURS employé avec succès à la place de l'huile de foie de morue, si répugnante et si difficile à digérer. C'est le spécifique le plus certain contre les scrofules, le lymphatisme, la molesse des chairs, les humeurs chez les enfants, le goitre, les rhumatisme, le scorbut, les affections de la peau et les maladies de poitrine. Tous les médecins de Paris l'emploient comme le dépuratif le plus puissant, et le recommande constamment dans tous les cas où il est nécessaire de corriger l'âcreté du sang et de lui rendre les principes vitaux qu'il a perdus, soit par les excès, soit par les affections lymphatiques, scrofuleuses et vénériennes.

En vente, à Paris, 7, rue de la feuillade, chez MM. GRIMAULT & CIE., Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon.

Dépôt à Québec chez MM. JOHN MUSSON & CIE.
A Montréal chez M. LYMAN CLARC & Cie.
Se trouve dans les bonnes Pharmacies.
1er mars 1865.—1a 2fm

## Annonces Nouvelles

## CODE CIVIL

DU

## BAS-CANADA.

*Trois gros volumes foolscap—papier super fin—1430 pages.*

CET ouvrage tel que présenté aux Chambres avec rapports, autorités, notes, etc., est en vente chez l'Editeur. Un nombre limité d'exemplaires sera vendu à $2.50 l'exemplaire. Le prix sera ensuite doublé. Ainsi les Avocats, Etudiants, et autres feront bien de s'en procurer de suite.

Ceux qui voudront avoir leurs volumes reliés, pourront les faire relier à l'atelier de l'Editeur, avec élégance et solidité, à des prix modiques.

GEORGE E. DESBARATS.
Imprimeur Editeur.

Québec, 3 mars 1866 —3f

## Instituteur d'Ecole demandé.

ON demande, pour le premier de juillet prochain un Instituteur diplomé, pour tenir l'Ecole modèle, près de l'Eglise de la paroisse de Trois-Pistoles ; auxquel on donnera le logement et le chauffage. On exigera les meilleures recommandations, tant sous le rapport des mœurs que sous celui de la capacité S'adresser, franc de port, à M. Eloi Rioux, Président ou à

P. FOURNIER.
Sec.-Trés.

Trois-Pistoles, 13 février, 1865.
15 fév.—1fs. j 1er mai

## Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de MICHEL DROLET, Failli.

LES Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'il possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

P. GARNEAU,
Syndic.

Québec, 25 février 1865 —3m 2fs

## AVIS.

LA Compagnie du Chemin à Lisses dans les rues de Québec demande à la prochaine session du Parlement, un Acte d'amendement à son Acte d'incorporation, pour autoriser la Commission à Barrières de la Rive Nord de Québec à permettre à la Compagnie de poser des lisses de chemin de fer dans la rue St. Valier, depuis la rue St. Joseph, jusqu'à la barrière et pour d'autres fins.

Québec, 16 janvier 1864.—9f 1fs.

## La sante rendue a tout le monde

Par les remarquables médicaments de MM. Grimault & Cie., Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon,

**7, rue la Feuillade, Paris.**

*Pourquoi* les Médecins et le public emploient-ils de préférence les médicaments spéciaux de MM. Grimault & Cie., pharmaciens à Paris, au moyen desquels ils obtiennent les guérisons les plus extraordinaires ?

1o. *Parce que* cette maison qui est, sans contredit, la plus importante de Paris, honorée de la clientèle d'une partie de la cour et brévetée de S. A. I. le prince Napoléon, ne vend que des produits d'une efficacité reconnue ;

2o. *Parce que* ces médicaments représentent les conquêtes les plus récentes et les plus précieuses ;

3o. *Parce qu'il* sont agréables au goût, qu'ils flattent la vue et peuvent être administrés sans danger, aussi bien aux enfants qu'aux grandes personnes ;

4o. *Parce qu'il* diffèrent entièrement de ces remèdes anglais et américains préparés par des industriels aussi étrangers à la médecine qu'à la pharmacie, dont ils ne possèdent ni la science ni les titres ;

5o. *Parce que* chacun de ces médicaments ne s'applique qu'à un certain nombre de maladies déterminées, et ne guérit pas toutes les maladies comme les remèdes dont nous venons de parler ; en un mot, parce que chaque produit a son application particulière.

Aussi croyons nous rendre un service à tout le monde en rappelant ici les propriétés remarquables des principaux médicaments de MM. Grimault & Cie.

1er mars 1865.—1a-2fm

## SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX

DEPUIS des siècles les médecins et les savants s'ingénient pour trouver un médicament qui puisse guérir les maladies de la poitrine, et toutes leurs recherches sont restées sans résultat. Mais des travaux récents communiqués à l'Académie de Médecine de Paris, et les expériences les plus sérieuses faites à l'hôpital de Brompton, à Londres, établissement consacré aux phthysiques, ont démontré que cette terrible maladie trouvait un spécifique puissant dans le sirop d'hypophosphite de chaux, lorsqu'elle n'était pas arrivée à sa dernière période. La TOUX, les RHUMES, les CATARRHES, la BRONCHITE, la GRIPPE et la COQUELUCHE cèdent aussi immédiatement à l'emploi de ce sirop, et les asthmatiques y trouvent un élément certain de guérison.

Nous recommandons aux malades de faire usage en même temps des DÉLICIEUSES PASTILLES PECTORALES AU SUC DE LAITUE ET DE LAURIER CERISE DE MM. GRIMAULT & Cie. Cet excellent bonbon se compose des deux substances les plus calmantes et en même temps les plus inoffensives de la matière médicale, et ne contient pas d'opium.

En vente à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. GRIMAULT & Cie., Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon.

Dépôt à Québec, chez MM. JOHN MUSSON & Cie
A Montréal, chez M LYMAN CLARC & Cie.
Se trouve dans les bonnes Pharmacies.
1er mars 1865.—1a-2fm

## ELEXIR DIGESTIF DE PEPSINE.

DÉLICIEUSE liqueur qui occupe le premier rang parmi les nouvelles conquêtes de la science. La pepsine possède en effet la propriété notable de faire digérer les aliments, pour ainsi dire, sans le secours de l'estomac ; elle est le remède souverain des gastrites, gastralgies, inflammations de l'estomac, du foie et des intestins. Elle supprime les renvois, les nausées, la pituite, le dégoût des aliments, et rend surtout un service immense aux femmes qui se trouve dans une position intéressante, en supprimant leurs vomissements. Les personnes affectées de cancer à l'estomac ou aux intestins verront leur existence se prolonger par l'usage de l'Elixir de Pepsine, et les vieillards et les convalescents trouveront en lui le soutien de leur santé et le réparateur de leurs forces, car on se trouve toujours bien lorsqu'on digère bien.

En vente à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. Grimault & Cie., Pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.

Dépôt à Québec à l'établissement du *Canadien*, et chez M. JOHN MUSSON & Cie.
A Montréal, chez M. LYMAN CLARC & Cie.
Se trouve dans les bonnes Pharmacies.
1er mars 1865.—1a-2fm

## PHOSPHATE DE FER,

*De* LERAS, *Docteur-ès-Sciences, inspecteur de l'Académie de Paris, etc.*

IL n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DE LERAS ; aussi toutes les notabilités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. *Les pâles couleurs, les maux d'estomac, les digestions pénibles, l'anémie, les convalescences difficiles, l'âge critique, les pertes blanches et l'irrégularité de la menstruation chez les femmes, les fièvres pernicieuses, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme*, sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, reconnu comme le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies, et déclaré dans les hôpitaux et par les Académies supérieur à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs delicats, qui ne provoque pas la constipation, le seul aussi qui ne noircisse pas la bouche et les dents.

Dépôt à Québec chez M. JOHN MUSSON & Cie.
1er mars 1865 —1a-2fm

## PRESSE PORTATIVE BREVETÉE

A

## COPIER LES LETTRES,

*A vendre à la Librairie du* Canadien.

**PRIX $2.00.**

CETTE petite Presse-rouleau à copier les lettres ne pese que 7 onces, elle est infiniment supérieure à toute autre pour les résultats qu'elle donne, et elle est indispensable à tous les marchands, les ingénieurs, enfin à tous les commerçants en général et surtout aux voyageurs quels qu'ils soient, qui, avec toute espèce d'encre prendront immédiatement copie de leurs lettres.

Québec, 27 février

## Annonces Nouvelles.

### Vente de vieux Livres de prix.

REVIEWS—Edinburg, North British, Westminster, London Quaterly, etc.

Magazines—Blackwood, Polytechnic, Colonial, etc., Army and Navy Lists, files of London Evening Mail, United Service Gazette, etc

Les ouvrages susdits datent de 1860 à 1864.

— AUSSI, —

Plusieurs centaines de volumes d'histoire, de Romances, etc.

La vente aura lieu ce soir à leur salle d'encan, rue St. Jean, à 7 heures.

CASEY & Cie
Québec, 6 mars 1865 E & C.

### VENTE DE LIVRES.

F. H. HALL commence à vendre la première classe de livres français et anglais, ce soir, à sa salle d'encan, rue St. Jean. Parmi la collection est une magnifique copie de la galerie de Pitt, dictionnaire d'histoire naturelle de Buffon, livres classiques et histoire naturelle d'Audubon, etc., etc.

La vente chaque soir à SEPT heures.

F. H. HALL,
Québec, 27 février 1865. E. & C.

### Situation demandée.

UN jeune homme muni de bonnes recommandations, parlant l'anglais et le français, ayant déjà servi cinq ans dans le commerce, désire obtenir une situation comme commis dans un Magasin de provisions ou dans un magasin en gros.

S'adresser à ce Bureau

Québec, 3 mars 1865.—6f

### Acte d'insolvabilité de 1864.

LES Créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir au bureau de MM. CAMPBELL & HAMILTON, Avocats, No. 11, rue du Jardin, Haute-Ville, Québec, le 18 de MARS prochain, à DEUX heures de l'après midi, dans le but de recevoir les états de ses affaires et de nommer un procureur auquel il peut donner une procuration en vertu de l'acte susdit.

ROBERT RICHARDSON.

Québec, 24 février 1865.—6f

### AVIS

EST par le présent donné qu'une pétition sera présentée au Parlement Provincial, à sa présente Session, demandant que la municipalité locale de la paroisse de Québec soit érigée en une municipalité de comté sous le même nom.

CY. TESSIER,
Sec.-Trésorier.

Québec, 20 février 1865.

### Montre d'or perdue.

LUNDI MATIN, le 23 du courant, entre le Mont Plaisant, l'Ecole des enfants et la porte Saint-Jean, une MONTRE d'OR de Dame (Hunting). Celui qui la rapportera à ce Bureau sera libéralement récompensé.

McPHERSON, N. P.

Québec, 30 janvier 1865.

### Nouveaux Livres Anglais par la malle du steamer North American.

SHAKESPEARE'S Works complete Illustrated Edition, 3s 9d Routledges Every Boys Annual, 10s, The St. German Legends, For a Pin, The Nightlight, Diary of Miss Kitty Treoylyon, as story of the Times of Whitefield and the Wesleys, 10s, Maxons Miniative Poets, selections from the works of Alfred Tennyson, 8s 8d, Tabor Teachings or the Viel Sifted by the author of Heaven our Home, 5s, Joe Witters on the call to Repentance Ballods by the author of Barboras History, 5s, aussi, un envoi de Beeton's Household Management, 11s 3d.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 27 février 1865.

## AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON recevra à ce Département des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, jusqu'à SAMEDI, le 18 du courant, à MIDI, pour la construction d'une

## CLOTURE EN BOIS, PORTES, ETC.,

Autour du terrain de la Prison neuve de Québec, suivant les Plans et Devis exhibés dans ce Bureau.

Les Soumissionnaires devront donner leurs noms prénons et adresse, en toutes lettres, et la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions de l'exécution du contrat.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Québec, 3 mars 1865.

## Bureau de la Poste,

Québec, 2 mars 1865.

LA MALLE pour St. Jean Nouveau-Brunswick, viâ Portland, sera fermée à ce Bureau tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

J. SEWELL,
Maître de Poste.

Québec, 3 mars 1865.—6f

## Pilules végétales de

# BRISTOL,

*Enduites de Sucre,*

LE

## GRAND REMEDE

POUR LES

*MAUX DE POUMONS,*

*D'estomac et d'entrailles,*

Mises dans des Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanemment. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

## La Dyspepsie ou Indigestion, les Maux de Poumons, la Constipation, les Maux de Tête, l'Hydropisie et les Piles.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

*Seulement 25 Centins la Fiole.*

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada : vendu à Québec par J. Musson & Cie., J. E. Bowen, J. E. Burke, Bowles, McLeod, J. H. Marsh, J. W. McLeod, E. Giroux, O. Giroux, W. E. Brunet, R. Dugal et J. B. Martel & Cie.

Québec, 3 mars 1865.—1a

## Département des Terres de la Couronne,

Québec, 20 février 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 15,000 acres des Terres de la Couronne, dans le Township de Marlow, Comté de Beauce, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont intention de le faire, le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

Pour particularités s'adresser à l'agent de la localité ANDREW ROSS, écr., à Frampton.

ANDREW RUSSELL,
Assistant Commissaire.

Québec, 1er mars 1865.—6f

## Hotel à louer aux Bains de Mer.

UNE Maison occupée actuellement comme Hôtel, de 105 x 33 de large avec dépendances ; possession donnée pour la moitié de la dite maison au 1er mai prochain, et l'autre partie au 1er de juillet.

S'adresser sur les lieux à

J. P. BLAIS,
Kamouraska.

Québec, 1er

## BUREAU DE POSTE, QUÉBEC,

28 février 1865.

LES Malles pour le Royaume Uni, par la Ligne Canadienne durant le mois de mars, seront fermées à ce Bureau, les VENDREDIS, à.....4.30 p m
Un sac supplémentaire à.....6.40 p m
Par la Ligne Cunard, viâ New-York, les SAMEDIS, 4 et 18 de mars à.....5 00 p m
Et viâ Boston, avec les Malles pour Terreneuve, Bermude et Halifax, les 11 et 25 mars, à.....5 00 p m

Toutes lettres mises à la postes pour les sacs supplémentaires doivent être payées par estampiles.

Toutes lettres enregistrées doivent être mises à la poste un quart d'heure avant l'heure annoncée pour la fermeture des Malles.

J. SEWELL,
Maître de Poste.

Québec, 3 mars 1865.

## Marchandises Sèches de Famille

NOUS déballons actuellement un assortiment considérable et varié de Marchandises Sèches unies de menage, arrivé par l'*Hibernian*. Ces marchandises ont été choisies avec le plus grand soin possible de manière à assurer à nos pratiques des articles faits par les meilleurs manufacturiers d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. En même temps nous prenons la liberté d'annoncer au public que nous nous proposons désormais de tenir durant l'hiver un assortiment considérable de marchandises unies de famille, convaincus que c'est la meilleure saison pour manufacturer des articles qui doivent être portés, sans compter que cela donne de l'emploi à ceux qui manquent d'ouvrage.

Voici quelques-uns des articles que nous recevons actuellement :

Draps de toile,
Serviettes de toile,
Toile s d'Irlande,
Coutil,
Toile de table,
Tapis de table,
Serviettes et Doyleys,
Linges pour verres,
Essuie mains de toile ouvrée,
Coutils de toile et de coton,
Traversins blancs de toilette,
Courtepointes blanches,
Draps de coton blanc,
Draps pour lit en coton blanc,
Sappes longues blanches,
Shirtings de luxe de coton,
Indiennes et Brillants,
Flanelles blanches et de couleurs,
Draps gris de Grass.

— AUSSI —

Les nouveaux Mérinos bleus français, Boutons de Jais, Ornements de Cheminée, Boucles en jais dorées et d'acier.

1000 douz. de Mouchoirs de batiste blanche de 4s. 3d. par douzaine et au dessus, très à bon marché.

GLOVER & FRY.

Québec, 6 février 1865.

## Grande vente définitive de Marchandises Sèches.

C'est maintenant le temps d'acheter des Marchandises au comptant et à bon marché chez

**HOME, BLAIS & CIE.,**

Afin de faire place aux importations du printemps, les soussignés sont déterminés à effectuer un débit considérable. Pendant deux mois ils vendront leurs cotonnades de toutes descriptions au comptant aux familles et aux personnes qui désirent tenir maison. C'est une chance rare qui est offerte de faire l'acquisition de marchandises à bon marché.

Québec, 8 février 1865. Porte St. Jean.

## CHEMISES.

CHEMISES de Flanelles de fantaisie, un lot à bon marché à 6s. 3d. chaque.

LAIRD & TELFER.

Québec, 27 février 1865.

## COLS EN PAPIER

DE toutes dimensions, à 8s. 9d. par grosse ou 9½d. la douz., de la meilleure qualité.

LAIRD & TELFER.

Québec, 27 février 1865.

## POPELINE.

POPELINES françaises tout laine, de 36 pouces de largeur, couleur de choix, convenables pour habillements de printemps.

L'article susdit fait partie d'un lot de Marchandises manufacturées pour une maison bien connue de New-York. Vendues à très-bon marché.

LAIRD & TELFER,
Encoignure des rues Espérance
Québec, 27 février 1865. et de la Fabrique.

# PROFITEZ DU BON MARCHE.

## P. COUTURE & Cie.,

### No. 37, rue de la Couronne.

LES soussignés, dans le but seul de pouvoir faire place dans leur magasin à l'assortiment considérable qu'ils doivent recevoir en mars prochain, ont décidé de sacrifier à tout prix ce qui leur reste d'effets d'hiver, consistant en

Draps, Casimirs,
Tweeds, Flanelles, etc., etc.

Les acheteurs y trouveront surtout un lot considérable de Coupons, sur lesquels les soussignés sont disposés à ne refuser aucun prix.

Soie glacée à prix très réduits.

P. COUTURE & Cie.,
37, rue de la Couronne, St. Roch.

Québec, 15 février 1865.

## Madame Dumorest pour mars.

MADAME Dumorest's Mirror of Fashion pour mars, 1s 3d.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 1er mars 1865.

## Journaux anglais par le Nova Scotian.

PUNCH, 7½d, Lloyd's, 4d, Reynold's, 4d, du 5 février.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 27 février 1865.

GODEY pour mars, 1s 3d.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 27 février 1865.

HARPER pour mars, 1s 3d.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 27 février 1865

## Halfpenny Journal.

HALFPENNY Journal, 5d, Halfpenny Miscellany, 5d, Welcome Guest, 5s, pour février.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 27 février 1865.

## Magazines pour mars.

GODEY'S Ladies' Book, 1s 3d.
Harper's Magazine, 1s 3d.
Westminster Review pour janvier, 3s 9d.
New York Ledger, 4 mars, 4d.

P SINCLAIR & FILS.

Québec, 24 février 1865.

## English Magazines pour février, par le Steamship North American.

LONDON Society pour février, 1s. 8d.
Bon Bells or The Ladies Favourite, 10d.
Family Herald, 10d.
London Journal including an Almanack, 10d.
Cassell's Paper, 10d.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 22 février 1865.

## Journaux Anglais par les Steamships Australasian et St. David.

ILLUSTRATED News, 28 janvier, 1s.
Punch, 28 janvier 7d.
News of the Worl, 29 janvier, 6d.
Lloyds Weekly Newspaper, 29 janvier, 4d.
Reynolds " " 29 " 4d.
The Distrolat», 28 janvier, 1s.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 15 février 1865.

## English Magazines pour Janvier.

HALF-penny Journal 5c., Half-penny Miscellany 5c., Wilcome Guest 5c, The Quioca 10c, The Orator, a Treasurey of English Eloquence 10c., Boco Bell 10c, The Family Herald 10c., Blackwood 1s 3d.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 13 février 1865.

## Ladies Fashion pour mars.

GODEYS Ladies Book, Leslies Magazine of Fashion, Madame Dumarest of Fashion.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 13 évrier 1865.

## Godey pour Février 1865.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 25 janvier 1865.

## LIVRES DE PIÉTÉ.

VIE des Saints, Epitres et Evangiles des dimanches et fêtes et de toutes les féries de l'année, les Gloires de Marie, l'Ame élevée à Dieu, Manrèse ou les Exercices Spirituels de St. Ignace, Manuel des Enfants de Marie, Formulaires des Enfants de Marie, le Fidèle Disciple, Manuel de piété à l'usage des élèves du Sacré-Cœur, le Livre de l'Enfance Chrétienne par la comtesse de Flavigny, Tout pour Jésus ou voies faciles de l'amour divin par F. W. Faber, Recueil de prières de méditations et de lecture par la comtesse de Flavigny, Formulaire de Prières, Ange Conducteur, Introduction à la vie dévote par St. Frs. de Sales, Journée du Chrétien, Paradis de l'âme chrétienne, Visites au St. Sacrément, Recueil de Prières de Mme De Fenouil, Paroissien Romain Neuvaine à St. François-Xavier, Explication du Catechisme de Guillois.

En vente au comptant chez

M. L. CRÉMAZIE,
Québec, 26 février 1865. 12, rue Buade.

## Eau-de-Vie des Vignobles,

EN tonnes, quartauts, octaves et caisses—pâle et foncé, diverses qualités—en douane ou acquitté.

LANE, GIBB & Cie.,
Québec, 22 février 1865.—1m Agents.

## The nouveau.

Par le St. David et le North American :

150 CAISSES de Thé supérieur Souchong et Congou.
283 demi-caisses Thé Japonais fin coloré et non coloré.

EN MAGASIN :

Hysons fin, Young Hyson, Gunpowders, Imperials et Hyson Twankay, par le "Lettice Catherine."

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 22 février 1865.—1m

## Sucre brillant.

50 BOUCAUTS de Sucre brillant de choix,
50 poinçons de Mélasse brillante de Cienfugos,
25 do do do des barbades.

A vendre par

LANE, GIBB & Cie.

Québec 22 février 1865.—1m

## A vendre,

100 BARILS de Jamaïque de racine de gingembre.
100 sacs Poivre,
50 balles de Clous de Girofle,
15 caisses de Muscade,
50 caisses Huile d'Olive en pintes et chopines,
500 caisses d'Huile d'Olive en pintes et chopines.

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 22 février 1865.—1m

## Champagne de Mumm.

NOUS avons reçu une consignation de ce célèbre Vin en pintes et chopines.

E. POSTON & Cie.

Québec, 18 déc 1864.

## Oranges de Messine.

UN lot de choix venant d'être reçu en ordre parfait et à vendre par

GEO. THOMPSON.

Québec, 13 février 1865.

*Ailes pâles de Dow de Montréal et des Indes Occidentales.*

200 DOUZ. maintenant en ordre splendide et à vendre par

GEO. THOMPSON.

N. B.—Il n'y en a pas de véritable excepté celles étiquettées et qui portent la marque commerciale de W. Dow & Cie.

Québec, 10 février 1865.

*Ales douce et amère de Dow de Montréal.*

100 DOUZ. maintenant en ordre parfait. A vendre chez

GEO. THOMPSON.

Québec, 6 février 1865.

## Huitres fraiches.

EN boîtes de ferblanc d'un gallon et demi-gallon, venant d'être reçues et à vendre par

GEO. THOMPSON.

Québec, 6 février 1865.

## MERLUCHES DE FINNAN,

Préparées par McEvans,

VENANT d'être reçues par l'Express et à vendre par

GEO. THOMPSON.

Québec, 6 février

## LARD, JAMBON, etc.

Préparés par James Buchanan.

LARD en rouleaux, de Middles, Jambon de lard
Jambon de bœuf, hures fumées, etc., aussi, Jambon et Lard du Haut-Canada, un lot très supérieur, venant d'être reçu et à vendre par

J. WHITEHEAD.

Quebec, 28 déc 1864.

## BEURRE DE LAITERIE.

BEURRE de laiterie très-choisi. A vendre par

J. WHITEHEAD.

Québec, 28 déc 1864.

## FLEUR DE SARASIN.

FLEUR de Sarasin en baril, fraiche moulue.
A vendre par

J. WHITEHEAD,
Québec, 28 déc 1864. 48, rue St. Jean.

## Huile de poisson.

40 BARILS Huile de Morue très prime, de Gaspé,
15 barils Huile de Loup marin,
10 barils Huile d'Eléphant clarifiée.
A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 13 février 1865.

## Homards frais.

50 CAISSES en canistres de ferblanc d'une livre, de Packing & Cie., de Portland.
A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 13 février 1865.

## Sucre extra brillant.

25 BOUCAUTS de Porto Rico,
17 do de Cuba,
Extra brillant,

Maintenant en réception par le Grand Tronc, et à vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 1er janvier 1865.

## Fromage Anglais.

PANIERS Armes de la Reine,
Do Cheddar,
Do Double Gloster.
A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 25 janvier 1865.

## Fromage Américain.

79 BOITES de Fromage de choix de laiterie.
50 boites Medium.
A vendre par

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 25 janvier 1865.

## CORDIAUX.

VIN Gingembre de McLaren, en caisses,
Xérès Cordial de Barnard, do,
Old Tom do do,
Do do en tonnes,
En douane ou droits payés. En vente chez

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 23 janvier 1865.

## BENZOLE.

10 CAISSES Benzole très fin. En vente chez

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 23 janvier 1865

## VITRES.

500 DEMI-Boites de Vitres, grandeurs assorties. en vente chez

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 23 janvier 1865

## Vermicelle et Maccaron.

VERMICELLE de Provence très fin, en caisses,
Maccaron do do do.
En vente chez

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 23 janvier 1865.

## COLLE.

25 BARILS, numéros assortis.
En vente chez

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 23 janvier 1865.

## CHANDELLE.

BLANC de Baleine de Londres supérieur,
Blanc de Baleine Belmont de Price, 6 à la lb,
Do do do 12 do.
Chandelle Parafine supérieure,
Blanc de Baleine Français, do.
En vente chez

M. G. MOUNTAIN.

Québec, 23 janvier 1865.

## Bureau du Secretaire Provincial,

QUÉBEC, 7 janvier 1865.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL d'ordonner qu'à compter de cette date le prix des passeports, mis par les Agents, n'excédera pas une piastre.

WM. McDOUGALL,
Secrétaire Provincial.

Québec, 9 janvier 1865.

## BUREAU DE LA POSTE, QUEBEC.

*Lettres non réclamées.*

Liste des Lettres qui restent au Bureau de la Poste de Québec jusqu'au 1er mars, etc., etc.

☞ Si les lettres suivantes ne sont pas retirées dans l'espace de six semaines de cette date, elles seront envoyées au "Bureau des Lettres de Rebut."

N. B.—Les personnes qui réclameront aucune de ces lettres, sont respectueusement priées de demander "lettres annoncées."

A.—Arcaut H., Allain Louis.
B.—Bérubé Zebedé, Buis Mons., Blaine Louise, Bois F. X., Blais Mrs. Veuve Charly, Bisson Belonie, Benoit Alphonse, Beault A., Brulau J. D.
C.—Caron Zephirin, Coulombe Napoléon, Clement M., Cayen J., Chartier Eutrope.
D.—Drapeau Tansistre, épouse de François Bérau, Dery Pierre, Duchesnay Brigade Major, De Stocklin (2) Chas. J.
F.—Fournier Philomène, Fortier Mrs.
G.—Guidon (2) Mad, Gagnon Miss Emily, Guignard Edouard.
L.—Larivière Thos., Langlois Clement.
M.—Marteile Felix, Martin Dame François, Maurice O.
.—Nadeau William.
P.—Potvin Dame Edouard, Pinze E., Parent Elzéar, Petre Joseph, Paschal J. R.
R.—Roi Emilie, Rancour George, Roi H., Patey (2) M.
S.—St. Pierre Delle M. A., St. Hilaire Godfroy.
T.—Thibault Delle M., Thibeau (2) Paul, Trudeau Joseph, Talbot Frs., Therien Charles, Tardy Maddile A.
V.—Villeneuve G.

Québec, 3 mars 1865.—3f

## WILLIAM LAPIERRE,

**PERRUQUIER COIFFEUR ET ARTISTE EN CHEVEUX,**

(*Ci-devant de la maison Bansley.*)

Inventeur de la Pâte Orientale pour rasoir et de la Teinture Canadienne pour les cheveux, la seule ne contenant aucun poison.

**No. 84½, rue et Faubourg Saint-Jean,**

VIS-A-VIS DE M. CHARTRÉ, FERBLANTIER

QUEBEC.

W. L. SE charge de toute commande pour Perruques, Toupets, Tresses, Frisettes, Nattes, etc., et tout autre ouvrage qui pour durabilité à bas prix, et ne peut être surpassé par tout le Canada. Les dames seront coiffées dans toutes les derniers modes. La plus grande attention sera donnée pour la coupe des cheveux des enfants. Cheveux, Moustaches, Favoris teints de blond à noir foncé. Rasoirs aiguisés par un nouveau procédé. Bracelets, Chaines, Boucles, Boutons, etc., Paysages, Cotte d'armes ou tout autre dessin pour Loquets, etc. Toutes commandes seront exécutées dans le plus court délai possible.

Teinture et Parfumerie, etc., toujours en main.

Québec, 27 janvier 1865.

## Compagnie des Vapeurs Oceaniques de Montreal.

*ARRANGEMENTS D'HIVER.*

Passagers enregistrés pour Londonderry, Glasgow ou Liverpool.

☞ *Billets de retour vendus à des prix réduits.* ☜

LA LIGNE de la COMPAGNIE est composée des Vapeurs de 1ère classe suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| PERUVIAN, | jaugeant 2,600 tx. | Capit. | Ballantine. |
| MORAVIAN | " 2,650 tx. | " | Aiton. |
| HIBERNIAN, | " 2,434 tx. | " | Dutton. |
| NOVA SCOTIAN, | " 2,300 tx. | " | Wylie. |
| BELGIAN | " 2,200 tx. | " | Brown. |
| NORTH AMERICAN, | " 1,784 tx. | " | Kerr. |
| DAMASCUS, | " 1,300 tx. | " | Watts. |
| ST. DAVID | " 1,600 tx. | " | Aird. |

Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

L'un des vapeurs ci-dessus désignés ou un autre, laissera LIVERPOOL, tous les JEUDIS, pour Portland, et partira de ce dernier port tous les SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à son bord et débarquer des passagers allant à Londonderry ou en revenant.

Voici la date des jours de départ :—

**DE PORTLAND.**

| | | |
|---|---|---|
| North American..... | samedi, | 25 février. |
| Nova Scotian..... | " | 4 mars. |
| Moravian..... | " | 11 mars. |
| Peruvian..... | " | 18 mars. |
| Hibernian..... | " | 25 mars. |

ET TOUS LES SAMEDIS SUIVANTS

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC.

*A Londonderry ou Liverpool.*

CHAMBRE, $72.50, $76.50 ou $86.50 selon les accommodements.

Entrepont, $36.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Un chirurgien expérimenté se trouve sur chaque vapeur.

Pour de plus amples détails s'adresser à

ALLANS, RAE & Cie.,
Québec, 20 février 1865. Agents.

## Calligraphie et Stenographie

## LOUIS PELTIER,

PROFESSEUR de l'Art ci-dessus a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis de Québec qu'il est radicalement guéri de sa malheureuse maladie, et est prêt à donner des leçons dans ses arts favoris à tous ceux qui voudront bien encourager son humble talent.

Par sa méthode ingénieuse
Il dompte le bras le plus rébelle
Et change l'écriture la plus affreuse
En une main lisible et belle.

La main cesse d'être timide,
Elle cesse d'être tremblante,
Et la plume dans sa course rapide
Exécute une belle main courante.

Ceci est fait comme par enchantement
Dans un cours de six courtes leçons,
Voilà quel est le système surprenant
De Louis Peltier qui ne boit plus de b.....n.

Donnez-lui de l'encouragement
Vous en aurez satisfaction,
Pas de succès, pas de payement,
Voilà quelles sont ses conditions.

☞ Les principes de la STÉNOGRAPHIE sont enseignés dans un cours de

TROIS COURTES LEÇONS.

CONDITIONS :—Trois piastres pour chacun des deux Cours. ☞ Pas de Succès pas de payement

Ceux qui voudront bien engager les services du Professeur Peltier sont priés de laisser leur adresse au bureau de ce journal.

Québec, 15 février 1865.

## AVIS.

## WHISKEY DE MOLSON ET SPIRITUEUX.

NOUS les Soussignés, SEULS AGENTS pour J. H. R. MOLSON & BROS, MONTRÉAL prenons la liberté d'informer nos amis et le public que nous sommes prêts à recevoir des Ordres pour du WHISKEY et des SPIRITUEUX de la susdite Manufacture SANS RIVALE que nous vendrons aux marchands en lots à la commodité des acheteurs.

LANE, GIBB & Cie.

Québec, 27 avril 1864.

## Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.

*Le plus ancien Bureau Canadien qui ait reçu une charte.*

INCORPOREE EN 1833.

## FEU ET MARINE DE L'INTÉRIEUR.

*Agence à Québec*—12, rue St. Pierre.

JOHN LAIRD,
Québec, 12 août 1864. Agent.

# ED. GINGRAS & CIE

Successeurs du célèbre

**FEU ED. GINGRAS,**

## Fabricants de Voitures

DE SON EXCELLENCE LE

## GOUVERNEUR GENERAL

*No. 20, rue Ste.-Ursule,*

**QUEBEC.**

**1er Prix à l'Exposition Provinciale, 1863.**

EN offrant nos sincères remerciments au public et à nos nombreux amis et pratiques, pour leur encouragement libéral jusqu'à ce jour, nous appelons respectueusement leur attention sur notre assortiment considérable et varié de

## SLEIGHS.

Consistant en Sleighs Doubles et Simples, Sleighs Tandom, Cariolets, Sleighs de Chasse d'après un système amélioré, aussi, notre nouveau modèle de Sleigh avec siège mobile, pour lequel M. Gingras a obtenu lui-même une patente; le tout n'a pas d'égal en Canada pour le fini et la perfection de l'ouvrage.

ED. GINGRAS & Cie.

Québec, 2 novembre 1864.

## L'Economiste Français

Paraissant une fois par semaine, sous la direction de M. JULES DUVAL,

Auteur de l'*Histoire de l'Emigration au 19e siècle.*

CE journal de quinzaine, publié en format in-4° sur deux colonnes, a clos, avec son 24e numéro, paru en décembre, sa première année d'existence. Economie politique et sociale, agriculture, industrie, commerce, navigation, finances, affaires algériennes et coloniales, sciences appliquées, education, littérature, il a traité toutes les questions rentrant dans son cadre, avec la sincérité, la liberté et la mesure qui lui rend facile sa parfaite indépendance à l'égard des partis politiques et des influences financières. Aussi, a-t-il pris rang, dès la première année, à côté des recueils les plus estimés.

Parmi les auteurs dont les articles ont contribué à ce succès, on peut citer :

MM. HORN et VIOLLET-LEDUC, confrères du directeur au *Journal des Débats*; E. BEURET, J. BONHOMME, JULES DELBRUCK, JEAN DOLLFUS, HIPP. DESTREMS, X. EYMA, GLUCK, LAVERDANT, LE PELLETIER DE SAINT-RÉMY, JEAN MACÉ, ANTONY MÉRAY, MARGOLLÉ, MARIE PAPE-CARPENTIER (Mme), RAMEAU, E. RENDU, DR. SAVARDAN E. STOURM, S. LA PROESME (Mme), DR. WARNIER, etc.

Dans les colonies, de nombreuses correspondances suivent, avec un soin particulier, le mouvement colonial et commercial de la France et de l'étranger.

Organe de la *Société des Etudes pratiques d'économie sociale*, fondée et dirigée par M. LE PLAY, conseiller d'Etat, commissaire général du gouvernement à l'Exposition universelle de Londres, l'*Economiste français* publie les discussions de cette Société, qui réunit l'élite des penseurs et des publicistes contemporains.

La bibliographie est l'objet d'un soin particulier. En 1862, il a été rendu compte de 50 ouvrages adressés par les auteurs ou les libraires.

On s'abonne, à Paris : rue du Faubourg-Montmartre, 11.

Hors de Paris : chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

PRIX D'ABONNEMENT :

Les prix d'abonnement sont ainsi fixés : abonnement annuel, Paris 18 fr., Colonies et étranger 25 fr.

Abonnement semestriel, Paris 10 fr., Colonies et étranger 14 fr.

On s'abonne chez M. THOMAS-ETIENNE ROY, agent général à Québec.

Nos confrères de la Presse française sont priés de reproduire

4 janvier 1863.

## HUILE IODÉE

DE

## J. PERSONNE.

*Approuvée par l'Académie Impériale de Médecine de Paris.*

D'APRÈS le rapport académique, cette Huile est un médicament d'une grande valeur qui présente beaucoup d'avantages sur l'Huile de Foie de morue. Elle est employée avec succès dans les mêmes cas que cette dernière, ainsi contre toutes les Maladies scrofuleuses (engorgements des glandes, tumeurs, goîtres, etc.) et pour fortifier les personnes d'un tempérament faible, contre les Affections pulmonaires au début; les Syphilis invétérées, les Dartres rongeantes et autres Maladies de la peau, etc.

L'Huile de J. Personne n'est livrée qu'en flacons octogones, portant le cachet et la signature de l'inventeur et du dépositaire général.

Dépôt général à Paris chez LABÉLONYE, Pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, 19, Paris

Dépôt à Québec à l'établissement du *Canadien* et chez MM. John Musson & Cie.

3 mars 1865.—3fs-jno

## DRAGEES GELIS & CONTE

**APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS.**

**Les DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ offrent le moyen d'administrer le fer sous la forme la plus efficace et la plus agréable. Elles ont été approuvées par l'Académie de médecine, à la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs Bouillaud, Fouquier et Bally, qui ont constaté leur efficacité constante et leur supériorité sur les autres ferrugineux. Les médecins de tous les pays les emploient avec un succès constant contre la Chlorose (pâles couleurs), l'Anémie (faiblesse de tempérament), la Leucorrhée (pertes blanches), etc., et dans tous les cas où le sang appauvri a besoin d'éléments réparateurs.**

**Les Dragées de Gélis et Conté sont vendues en boîtes carrées revêtues d'une étiquette et d'une enveloppe imitables, à deux teintes, et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABELONYE, *dépositaire général à Paris.***

Dépôt à Québec à l'établissement du *Canadien* et chez MM. John Musson & Cie., à Montréal chez MM. Lyman, Clare & Cie., et MM. Devins et Bolton.

1er mars 1865.—3fs jno

## SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,

**Place du Caire, à Paris.**

Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les **Maladies du cœur**, les **Hydropisies** et la plupart des **Affections de poitrine**, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les **Palpitations** les plus vives, et une **Hydropisie** commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les **Catarrhes pulmonaires**, les **Asthmes**, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes. Coqueluches* : contre l'**Hémoptysie** (*Crachements de sang*), etc.

**Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.**

Dépôt à Québec, au bureau du *Canadien*, chez MM. John Musson & Cie., à Montréal chez MM. Lyman Clare & Cie., et MM. Devins et Bolton.

1er mars 1865.—3fs jno

## Dragées d'Ergotine DE BONJEAN.

*Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris.*

EMPLOYÉES avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins, pour faciliter le travail de l'accouchement, arrêter les hémorrhagies de toute nature, contre les engorgements de l'utérus, les crachements de sang, les dyssenteries et diarrhées chroniques, la phthisie pulmonaire.

PARIS, pharmacie LABELONYE & Cie., 19, rue Bourbon Villeneuve.

A Québec, dépôt au bureau du *Canadien*, chez John Musson & Cie., et à Montréal chez Lyman, Clare & Cie., et chez Devins & Bolton.

1er mars 1865.—3fs jno

## BLANC DE CCUR,

*A VENDRE A CE BUREAU.*

## PRESENTS DE NOEL.

NOUS exhibons actuellement à des prix fort réduits un magnifique assortiment de Marchandises convenables pour des Présents de Noël et du Jour de l'An, savoir :

Habillements en Soie unie et de luxe,
Popelines,
Detaines,
Winceys,
Articles de modes,
Chapeaux,
Manteaux,
Gilets,
Châles,
Cols,
Manchettes, Cravattes, etc., etc.

☞ Prix marqué en chiffres bien visibles.

POINT DE SECOND PRIX.

BEHAN BROTHERS,
(Ci-devant O'Neill & Behan.
Commercial House, No. 22, rue Buade.
Québec, 21 déc 1864.

## Présents de Noel et du Jour de l'An

A VENDRE

AU MAGASIN DU SOUSSIGNÉ

CONSISTANT en Boîtes à Toilette et à Ouvrage, pour Dames, Messieurs et jeunes gens, Porte-Monnaies, Livrets de Pêche et Compagnons des Dames, Brosses à cheveux, Brosses pour la barbe, pour les dents et pour les ongles, Rasoirs, Ciseaux et Canifs de Rogers, Savons pour la barbe Peeirs; Savons pour se laver, en grande variété, Peignes de face et pour le derrière de la tête, en écaille de tortue et en caoutchouc; beaucoup de cuir pour rasoir; Poudre et pastilles pour les dents, Parfumerie de Lubin, Rummell et Sowes, Miroirs portatifs pour se faire la barbe, Flacons pour liqueurs, Huiles et pommades pour les cheveux, Echecs et Echquiers, Blackgammon et Instruments de musique, Violons, Guitares, Flutes, Fifres, Accordéons, Concertinas et Flutinas, Tambourines, Archets de violon, Résine, Cordes de violon, aussi un assortiment de Jouets, avec un autre de cheveux d'ornements pour être arranges en Perruques, Tresses et bandeaux, etc. Houppes pour Dames et Messieurs

par WM. HICKMAN,
Perruquier, Artiste en Cheveux,
No. 1, rue St. Joseph,
Haute-Ville.

Québec, 9 déc. 1864.

# MARCHANDISES A Bon marché.

# LEGER & RINFRET

VIENNENT de recevoir une grande quantité d'effets nouveaux exprès pour Présents du Jour-de-l'An, qu'ils vendront à très-bon marché.

— COMPRENANT : —

Etoffe à Robe,
Manteaux,
Etoffes à Jupons,
Crinolines,
Plaids.

— AUSSI, —

POUR MESSIEURS :

4 caises de Camisoles, Caleçons, Bas, Gants, Chemises de Flanelle faites, Vestes en Laine, Tweed, Draps de Moscou, de Castor, de Pilote, Witney, etc., qu'ils vendront depuis 4s. en montant.

LEGER & RINFRET,
Québec, 16 déc 1864. Banque d'Epargnes, 11, rue St. Jean.

# MARCHANDISES NOUVELLES.

*Couvertures de laine, Flanelles, etc.*

COUVERTURES de laine,
Couvertures de coton,
Matelas,
Flanelles,
Carisets,
Serges,
Flanelles de Fantaisie.
En vente chez

A. HAMEL & FRÈRES,
26 septembre 1864. Rue Sous-le-Fort.

## VALISES, Etc.

GRANDES VALISES en cuir,
Do do en toile,
Valises de voyage,
Do do pour Dames,
Porte-Manteaux en cuir,
Sacs de voyage en tapis,
Do do en cuir.
En vente chez

A. HAMEL & FRERES,
Rue Sous-le Fort.

26 septembre 1864.

## HARDES FAITES.

HABITS d'automne et d'hiver,
Paletots d'hiver,
Pantalons,
Vestes,
Chemises de laine de fantaisie.
En vente chez

A. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

26 septembre 1864.

## DRAPS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

DRAPS de Moscou,
Do de Castor,
Do de Pilote,
Do Molleton,
Do Double Foulé, etc.
En vente chez

A. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

26 septembre 1864.

## CASIMIRES, TWEEDS, Etc.

CASIMIRES de Fantaisie,
Tweeds d'Ecosse,
Tweeds et Etoffes de manufacture canadienne,
Nouvelles Cravates et Echarpes pour Messieurs, etc.
En vente chez

A. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

26 septembre 1864.

## NOUVELLES ETOFFES A ROBES.

ETOFFES à Robes,
Nouveaux Plaids,
Cobourgs, Merinos,
Etoffes pour Manelles,
Echarpes de laine, etc.
En vente chez

A. HAMEL & FRÈRES,
Rue Sous-le-Fort.

26 septembre 1864.

## IMMENSE SACRIFICE

**A L'ENSEIGNE DU PAVILLON BLANC,**

*Au No. 54, grande rue St.-Joseph, St. Roch*

LEFEBVRE & LORTIE étant sur le point de faire de nouvelles réparations, offrent en ce moment un assortiment très considérable de Tweeds, Casimirs, Draps noirs de toutes sortes, et de véritable West of England; et ils attirent particulièrement l'attention du public sur leur assortiment de Flanelles de toutes les couleurs, ainsi qu'un grand assortiment de Flanelles de fantaisie, Toile à Draps, Coton à Draps, Coton jaune, Shirting, Indiennes, Cobourg, Alpaca, Mousseline le laine française.

Aussi, un assortiment considérable d'Etoffes à Robes du meilleur choix, à 20 pour cent au-dessous des prix ordinaires.

Les Messieurs trouveront à leur établissement un assortiment régulier et l'un des plus considérable qui existent à Québec, de Chemises, Frocs, Caleçons, Gants, Cols, Cravates, Bas, etc.

A UN SEUL PRIX SEULEMENT.

*Venez, Voyez, Jugez.*

1000 verges de Soie noire à bon marché.

LEFEBVRE & LORTIE.

Québec, 8 juillet 1864.

## JOS. BENJ. TRUDELLE,

**RELIEUR DU PARLEMENT,**

*No. 32, rue St.-Jean, Haute-Ville,*

QUEBEC.

Reliures de goût exécutées en tout genre,

LIVRES DE COMPTES, ETC.

Une collection de spécimens peut être vue à l'atelier.

Québec, 20 janvier 1865.—3m

## L. P. Gauvreau & Frere

**FABRICANTS DE FAIENCE,**

ONT l'honneur d'informer le public qu'ils ont établi un Dépôt de leur Faience dans la rue SAINT-PAUL, No. 30, porte voisine de chez l'hon. L. RENAUD.

Comme ils fabriquent eux-mêmes cette Faience, qui ne le cède en rien à celle importée, et qu'ils sont en position de la donner à bien meilleure composition que les importateurs, ils osent espérer une part du patronage public.

Québec, 11 avril 1864.—jno.

# LS. MAURICE,

Achète toujours les Perles et les Pierres précieuses aux prix les plus élevés,

**No. 75,**

**Rue d'Aiguillon.**

# SOIERIES !

## Avis très important

AUX

# DAMES ET DEMOISELLES.

LE soussigné informe respectueusement les Dames et Demoiselles qu'il vient de recevoir des échantillons magnifiques de Soieries de Lyon, (France,) pour Robes, qui sont sans contredit les plus belles du monde.

On n'a pas encore eu dans le pays une collection de Robes de Soie aussi variée et aussi riche que celle qu'il vient de recevoir. Les prix varient depuis $20 jusqu'à $150 la robe.

Le soussigné ayant pris des arrangements avec deux des plus grandes maisons de France, est à même de prendre des commissions de n'importe quelle importance, même pour une seule robe, qu'il fera immédiatement venir.

Les personnes qui désireront voir ces échantillons n'ont qu'à s'adresser au soussigné,

**75, rue d'Aiguillon.**

## PROPRETÉ-LUXE-CONSERVATION.

BREVET EN FRANCE — BREVET EN ANGLETERRE.

**Medaille d'honneur de 2e Classe**

Admis à l'Exposition de Londres de 1862

**BREVET D'INVENTION.**

# ARGENTINE

L'ARGENTINE est un liquide précieux, aussi bien pour les grands établissements que pour les maisons particulières, puisqu'il procure à chacun le moyen infaillible d'*argenter* ou de *réargenter soi-même*, en un instant, avec la plus grande facilité, par le simple frottement, toute espèce d'objets en cuivre, en maillechort, et même en métal blanc, quelles qu'en soient la forme et les dimensions. Ainsi, soit que l'on veuille revêtir d'argent un objet quelconque qui n'aurait eu jusque là que le terne et modeste apparence d'un métal vulgaire, soit que l'on se propose de rendre leur brillant et leur beauté primitive aux pièces en plaqué ou en argenture, même dans leurs parties les plus altérées par l'usage; dans l'un comme dans l'autre cas, tout objet sur lequel on applique l'ARGENTINE prend l'éclat métallique le plus parfait et cette agréable blancheur, beauté caractéristique de l'argent seul, et par laquelle ce métal l'emporte sur tous les autres.

Nous ajouterons que l'argenterie massive, elle-même, ne peut que gagner à être nettoyée de temps en temps avec l'ARGENTINE, qui fait disparaître et prévient l'oxidation que l'alliage toléré par la loi y occasionne assez souvent.

*Tous ces avantages sont dus* à ce que l'ARGENTINE ne contient que l'argent par combiné avec les principes chimiques propres à favoriser son adhérence, et est exempte de mercure, ainsi que de toutes les matières corrosives contenues dans les diverses préparations que l'on vend communément, et qui font trop souvent verdir les pièces soumises à leur action.

D'après ce qui précède, on voit combien l'emploi de l'ARGENTINE peut être utile et économique, tant pour remettre à neuf que pour entretenir dans le plus parfait état de conservation, toutes les pièces d'arg